327.73
Q381
cop. 2

LA QUESTION

DU

PANAMA

PARIS
IMPRIMERIE DU « CORREO DE PARIS »
6, RUE DE LA BAROUILLÈRE

327.73
G381
cop. 2

AVANT-PROPOS

Les Colombiens résidant en Europe, — et au nom desquels nous agissons — ont, avec le désir de les présenter à l'attention de ceux qui s'intéressent au triomphe de la justice, — recueilli quelques-uns des nombreux articles que la presse française a consacrés à la cause de la Colombie, en cette crise du droit public dont elle apparaît la victime.

Le Comité central de l'Union Colombienne présente, en outre, aux écrivains européens qui ont discuté la question avec tant d'intelligence, non pas précisément ses remerciements, puisqu'il s'agit d'un événement qui touche à la sûreté de tous les pays et à l'intégralité du Droit, — mais plutôt ses meilleurs applaudissements pour avoir, dans le naufrage de ce que la civilisation a appelé le « Droit international », élevé des protestations d'une si considérable valeur contre le scandaleux attentat consommé par le gouvernement des États-Unis au moyen de la force.

Paris, décembre 1903.

CARLOS CALDERON. — R. SAMPER. —
MARCELIANO VARGAS

p46656

SOMMAIRE

Avant-propos. — Carlos Calderon, R. Samper, Marceliano Vargas 3
La Colombie au Sénat français 5
Les vainqueurs de Panama. — Ernest Judet 8
Les vaincus de Panama. — Ernest Judet 17
La question Panama (Historique). — Carlos Calderon 24
C'est la France qui doit faire le Panama. — Lucien-Napoléon-Bonaparte Wyse 32
Les erreurs du Matin. — Raoul Charbonel 39
Canal de Panama. — Rodulfo Samper 43
La Colombie et les États-Unis dans la question de Panama. (Extraits de M. J. Patiño) 47
Le message de M. Roosevelt. — Carlos Calderon 52
La Crise de Panama. — Ernest Judet 59
La France à Panama. — Ernest Judet 65
Lettres aux journaux. — Carlos Calderon 71
Panama. — Barral-Montferrat 75
Le coup de Panama. — Maurice Ordinaire 79
Les deux morales. — Rodulfo Samper 83
Lettres au N. Y. Herald. — Julio Zapata 87

La Colombie au Sénat français

Dans sa session extraordinaire du dimanche 27 décembre, l'honorable M. Charles Prevet, comme corollaire de la discussion au Sénat du budget des affaires étrangères, s'exprime en ces termes au sujet de la Colombie.

« .....Tout n'est pas terminé, et le moment est venu de rechercher si, dans ces traités intervenus entre cette compagnie nouvelle et le gouvernement des Etats-Unis, on a fait réellement les deux réserves suivantes :

La première, c'est naturellement l'agrément du pays dont on tenait les droits qu'on voulait céder, c'est-à-dire de la Colombie.

La seconde, c'est l'agrément des porteurs de titres français.

Le premier acte s'est joué, et vous avez vu comment le gouvernement colombien — il est peut-être bon qu'une République comme la nôtre salue des résistances comme celle dont la république de Colombie a fait preuve pendant deux ans — vous avez vu, dis-je, comment le gouvernement colombien a résisté, pendant deux ans, à toutes les sollicitations qui lui étaient faites, et quelles sollicitations! La Colombie a su ne songer qu'à la défense de l'intégrité de son territoire; elle a su résister aux tentatives dont elle a été l'objet et s'est refusée à transformer la cession d'une concession — car, messieurs,

tout est là — qui gardait au canal de Panama son internationalité parfaite, en une cession de territoire, comme s'il s'agissait d'un pays conquis, au profit d'une seule nation.

Elle s'y est opposée, et, comme ses résistances étaient invincibles, nous avons assisté. je ne dirai pas à cette révolution, mais à ce spectacle qui tient à la fois du drame et de l'opérette, qui se joue entre quelques personnes et dont le dénouement est une déclaration d'indépendance, alors que ceux qui se sont déclarés indépendants ne sont peut-être même pas tous des nationaux du pays dont ils se sont déclarés indépendants!

Nous constatons alors que nous sommes en face d'un gouvernement colombien démembré, réclamant son intégrité, et d'une autre nation qui lui dit : Vous êtes démembré, vous resterez démembré, parce que j'y trouve la satisfaction de mes intérêts égoïstes et dominateurs.

Il faut rappeler ici que la Russie, en 1901, avait offert à la compagnie nouvelle de l'aider à sauvegarder l'internationalité du canal, en se déclarant prête à y installer un dépôt de charbon sur une parcelle de territoire concédé. La compagnie avait négligé d'accueillir cet appui puissant et décisif.

Le démembrement de la Colombie est le premier acte qui se joue hors de France; un second acte va se jouer ici.

Le second acte, c'est l'acquiescement de tous les porteurs français aux engagements qui ont été pris en leur nom envers le gouvernement des Etats-Unis. Que sortira-t-il de cette consultation et de cette assemblée qu'on nous annonce? »

Ce qu'il en sortira? M. Charles Prevet laisse la réponse en suspens, mais il flétrit déjà en ces termes ceux qui négocient la vente du canal aux Etats-Unis.

« ... Ceux-là même ont employé tous leurs efforts, non pas à défendre les intérêts français, mais à vendre à vil prix au gouvernement des Etats-Unis toute cette entreprise dont on leur avait confié la sauvegarde. »

Et plus haut, M. Charles Prevet en traitant la question à

un point de vue plus général, déplorait tous ces faits qui sont « une chose capitale, et peut-être plus capitale pour nous Français que pour tous autres peuples; car s'il y a pour la France des contrées avec lesquelles ses relations s'étendent chaque jour, vers lesquelles se dirigent plus particulièrement ses exportations, ce sont bien ces pays de l'Amérique du Sud qui sont presque le principal débouché de toutes nos importations ».

Enfin portant la question sur un point tout à fait vital :

« ... Il y a plus que des intérêts économiques engagés dans la question, il y a des intérêts pour lesquels les races latines sont solidaires.

N'assistons-nous pas partout comme à un choc des races anglo-saxonne et latine? »

Digitized by the Internet Archive
in 2016 with funding from
University of Illinois Urbana-Champaign Alternates

https://archive.org/details/laquestiondupana00cald

Les Vainqueurs de Panama

(du *Petit Journal*)

I

Le monde entier a les yeux fixés sur l'humble canton du globe où quelques milliers d'insurgés viennent de se soulever contre la République colombienne.

La Colombie, par elle-même, est d'importance médiocre, sa population faible, sa prospérité douteuse; la province de Panama qui se sépare de la patrie commune n'est qu'un département dans la fédération. Le nombre des meneurs et des adhérents du mouvement révolutionnaire est presque ridicule; leurs passions et leurs idées n'intéressent qu'eux seuls. Pourtant le monde entier s'émeut et il n'a pas tort! Peut-être même s'occupe-t-il trop tard d'un événement qu'il aurait dû prévoir, qui est l'aboutissement d'une série d'efforts tenaces et de manœuvres prodigieuses, au profit exclusif des Etats-Unis.

A Colon, il y a des vainqueurs inconnus et des vaincus ignorés dans la lutte locale qui se termine par la création d'une minuscule république. En dehors et au-dessus d'eux, d'autres vainqueurs, d'autres vaincus peuvent aujourd'hui contempler leur œuvre, les uns avec la satisfaction du succès difficile, lentement acquis, désormais certain, les autres avec le regret probablement stérile de leur coupable indifférence ou de leur fatale négligence.

Les vainqueurs sont les Américains du Nord.

Nous aurions mauvaise grâce à nous étonner d'un triomphe dont ils ne se sont jamais gênés pour revendiquer le monopole et préparer la certitude. Leurs hommes d'Etat ont depuis longtemps fixé des règles d'*impérialisme stratégique* qui mettent l'isthme de Panama dans la sphère des ambitions américaines, parce qu'il doit être le passage inévitable entre les deux Océans, le détroit séparant pour mieux les associer l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, le point central, le nœud vital du commandement des mers, de la supériorité commerciale et de la suprématie politique.

Le secrétaire du Trésor de Washington déclarait en avril 1902 :

« Il faut que les Etats-Unis aient la flotte marchande la « plus considérable qui ait jamais navigué sur l'Océan et que « la richesse et l'énergie américaines, *en possession d'Hawaï « et du canal de Panama, transfèrent la souveraineté du « Pacifique à l'étendard étoilé.* »

Le président Roosevelt disait à Chicago le 2 avril 1903 :

« Les Etats-Unis ont fermement cru que la construction « du grand canal isthmique, dont l'établissement ne peut « manquer d'apparaître comme *le plus grand exploit maté- « riel du vingtième siècle — plus grand que n'importe quel « exploit similaire en aucun siècle précédent* — ne doit être « accomplie par nulle autre nation étrangère *que par nous- « mêmes.* »

Et il ajoutait à propos des négociations engagées avec la Colombie pour faire consacrer les votes du Congrès :

« Ces traités sont *parmi les plus importants que nous « ayons jamais négociés*, quant à leur effet sur la prospérité « future de ce pays, et marquent un *mémorable triomphe de « la diplomatie américaine.* »

Quand la querelle du Venezuela, de l'Allemagne et de l'Angleterre entraînait Guillaume II à de belliqueuses démonstrations où sa maladresse et ses hésitations ordinaires faisaient échouer ses combinaisons audacieuses, un célèbre publiciste

américain, M. Waterson, écrivit dans un accès de cette crainte jalouse qui s'était emparée de ses compatriotes devant l'intervention européenne :

« *Nous voulons le canal de Panama : prenons-le, et si les* « *circonstances l'exigent, prenons aussi l'isthme et l'Amé-* « *rique centrale.*

« Il nous est facile de le faire en accordant à l'Allemagne, « au Brésil, ce qu'elle veut, et en laissant à l'Angleterre les « mains libres à la Guyane et dans l'Argentine.

« *Nous n'avons rien à craindre d'un tel arrangement*, tan- « dis qu'il serait d'un jingoïsme puéril, insensé et hypocrite « de nous laisser guider par une doctrine politique formulée « en 1823, *en vue de circonstances qui n'existent plus.* »

Les actes, chez les énergiques conducteurs du peuple américain, n'ont pas souvent trahi les paroles. Ils ne s'embarrassent ni des principes, même introduits par eux dans les relations internationales, ni des formalités diplomatiques ; ils vont droit au but, ajoutant à l'âpreté britannique certaine brutalité de forme qu'aime la jeunesse, que permet l'éloignement et qu'encourage l'impunité. Ces procédés constants sont devenus déjà une tradition.

La première opération *négative* des Etats-Unis pour s'affranchir du contrôle et de la rivalité des vieux continents dicta la fameuse doctrine de Monroë qui interdisait orgueilleusement le Nouveau-Monde à ceux qui l'avaient découvert, civilisé et conquis. Ensuite viennent les opérations *positives* et *offensives*. La guerre civile de la Sécession, terminée par la victoire de la centralisation nationale contre l'essai d'indépendance des Sudistes, la défaite de l'empire mexicain que Napoléon III avait conçu, que Maximilien perdit avec sa propre vie, exaltèrent la République américaine ; elles mirent au pouvoir dans des conditions de popularité inouïes les hommes décidés à combattre pour la domination universelle dans la violente concurrence des peuples qui se disputent la planète.

Dès 1852 le secrétaire d'Etat Seward s'exprimait en termes prophétiques au Sénat :

« Désormais, le commerce européen, la politique euro-« péenne, la pensée européenne, l'activité européenne, quoique « effectivement gagnant en force, et les connexions européennes, « quoique effectivement devenant plus intimes, vont toutefois « *sombrer* relativement en importance, — tandis que *l'Océan « Pacifique, ses rivages, ses îles, et la vaste région au-delà, « deviendront le principal théâtre des événements dans le « grand futur du monde.* »

L'Océan Pacifique avec ses vastes rivages, ses terres neuves, ses richesses inexplorées, presque inépuisables, ses immeubles, ses agglomérations de consommateurs, avec la Chine, la Sibérie, l'Australie et l'immense pourtour des côtes américaines depuis le détroit de Behring jusqu'au cap Horn, tel est le domaine d'avenir sur lequel le gouvernement de Washington a jeté son dévolu. Depuis que sa résolution est prise, il ne manque aucune occasion, il ne recule devant aucun moyen pour écarter tout compétiteur et s'installer en maître. De là le soin minutieux avec lequel il surveilla depuis l'origine tout ce qui peut le gêner tôt ou tard dans l'isthme de Panama, clef indispensable de l'immense empire qu'il convoite.

Mais l'isthme est à la Colombie. Comment le lui arracher de gré ou de force ? Rien n'a été épargné d'abord pour l'envelopper, la protéger, l'incorporer matériellement ou moralement, directement ou indirectement dans la grande famille des Etats-Unis. Les preuves abondent de cette pression continuelle, admirablement suivie, sans cesse reprise et rajeunie, s'accommodant de tous les expédients, de tous les prétextes, et même de toutes les iniquités pour réussir.

Sans remonter trop loin, le secrétaire d'Etat Seward offrait en 1867 à la Colombie de faire construire le canal à deux conditions, l'une *que les tarifs de passage pourront toujours être revisés et modifiés à toute époque, suivant les besoins politiques des deux pays contractants ;* la seconde que les Etats-

Unis et la Colombie auraient *l'usage du canal pour leurs opérations militaires*, et *qu'aucune puissance* n'aurait en temps de paix un tel droit sans *le consentement des deux parties contractantes*.

La Colombie résiste. Un nouveau traité est proposé le 14 janvier 1869. Nouvel échec. Les Etats-Unis entrent dans la voie des concessions ; la Chambre et le Sénat colombiens demeurent intraitables. Le ministre américain est rappelé en signe de mécontentement et d'hostilité.

La Compagnie française se constitue : les Etats-Unis réclament immédiatement une revision de la loi de concession qu'ils trouvent trop libérale. Le ministre colombien parle fièrement au nom de la souveraineté de son pays et le secrétaire d'Etat Evarts échoue dans ses diverses tentatives pour faire plier l'inflexibilité colombienne.

Les documents officiels portent les traces éclatantes de l'acrimonie et du mauvais vouloir des Etats-Unis contre l'initiative de M. de Lesseps et les généreuses pensées de la France. On lit, par exemple, dans la lettre-rapport de M. Dichman, datée de Bogota, 17 octobre 1879 :

« J'ai eu occasion de porter à votre connaissance les rai-
« sons pour lesquelles, à mon sens, la construction d'un
« canal sous le contrat actuellement entre les mains de M. de
« Lesseps *ne devrait pas être encouragée par les Etats-Unis*.

« Un canal construit par une telle Compagnie ne sera rien
« même que *l'établissement d'une colonie française dans*
« *l'isthme*.

« Au nom de la raison et de la politique, *nous devrions*
« *rendre la construction du canal sous le présent contrat im-*
« *possible*.

« Il en est de même *pour toute tentative* de faire construire
« le canal par une Compagnie organisée *sous la juridiction*
« *d'un gouvernement européen*.

« Il n'est pas besoin de raisonner longtemps pour voir que
« le commerce des Etats-Unis serait en défaveur *si l'admi-*

« *nistration d'un canal interocéanique se trouvait aux mains*
« *d'un pays européen.*

« Le gouvernement des Etats-Unis *peut-il permettre à sa*
« *marine d'être placée* dans cette situation désavantageuse? »

Ces citations suffisent; elles pourraient être sans peine multipliées. Elles montrent l'état d'esprit réel des Américains vis-à-vis du canal, entravant, chicanant tant que l'affaire marche, s'empressant, dès qu'elle est menacée, de lui porter le coup suprême.

Voilà pourquoi, le 22 septembre 1892, après la faillite, quand la demande de prorogation pour la concession ancienne est posée, le chef du département d'Etat de Washington télégraphiait à son représentant des instructions impératives, lui ordonnant d'empêcher à n'importe quel prix toute conclusion capable de ressusciter la Compagnie morte. Il faisait appel sur un ton si vif qu'il paraissait comminatoire à tous les arguments de sentiment et d'amitié de la Colombie, à toutes les ironies, jusqu'aux grossièretés, contre la Compagnie française pour briser le lien qui survivait encore. Encore une fois l'intimidation la plus véhémente fut vaine. La Colombie unissait sa cause à celle du canal français, pour nous donner la faculté de nous ressaisir et de nous remettre à la tâche.

Il serait trop douloureux de raconter par quelles étapes de découragement, d'oubli et de détresse passèrent l'épargne avec la politique française, abandonnant définitivement notre œuvre historique : il n'en est pas moins exact que l'échange contre 200 millions de notre travail entier à Panama débarrasse les Etats-Unis d'une formidable anxiété.

Après notre retraite, ils n'avaient cependant pas encore vaincu : le président Roosevelt en personne, hautement soucieux des larges destinées de son peuple et de ses responsabilités comme chef, hâte le vote d'un traité avec la Colombie qui consacrait l'ingérence absolue de l'Amérique du Nord dans la construction, l'exploitation, la surveillance et l'utilisation militaire du futur canal. C'est le traité Hay-Herran.

Mais, fidèle à son immuable obstination, la Colombie, poussée dans ses derniers retranchements, une fois de plus se révolte. Plusieurs de ses hommes d'Etat ont pu être convaincus ou séduits par la nécessité de céder aux terribles rivaux du Nord. L'obstacle final apparaît infranchissable. L'opinion des Etats-Unis sur l'inutilité de pousser plus loin était faite, quand éclata la révolution de Panama. L'empressement avec lequel la reconnaissance du démembrement d'un Etat allié et ami est en train de s'opérer prouve sinon la complicité directe, du moins la joie des Etats-Unis qui profitent de cette bonne aubaine avec une impatience sans pudeur.

Après tant d'années d'acharnement, de pourparlers, de travaux rattachés à la même idée fixe, la grande opposition de la Colombie n'existe plus.

La Colombie même est chassée de l'isthme; son drapeau y est remplacé par des couleurs plus dociles. La débilité et l'exiguïté de la jeune République, née sous les auspices de la grande, supprime toute chance de difficultés éventuelles; celles qui se lèveront encore sont inappréciables et invraisemblables. La route est déblayée; l'adversaire est terrassé; la capitulation est signée.

L'aventure tragi-comique de la révolution de Panama s'évanouit et s'absorbe dans le drame mondial. Les figurants disparaissent dans la victoire des Américains du Nord, et personne ne doute qu'ils sauront s'en servir à outrance jusqu'à la consommation de leur rêve étoilé.

Ernest Judet.

Les Vaincus de Panama

(du *Petit Journal*)

II

Le coup de théâtre de Panama, qui livre aux Américains du Nord le gage avidement convoité, n'a qu'un mérite pour ceux qui sont exclus du partage des bénéfices, c'est-à-dire pour le reste du monde. *Il oblige à voir clair.* Plus d'illusions ni d'ambiguïtés voilant les destinées de l'Isthme et le sort du canal futur! plus de secrets dans le passé et peu d'espoirs dans l'avenir!

Aux doutes, formulés encore hier par des observateurs naïfs sur la véritable et constante politique des Etats-Unis, répondent les solutions brutales qui complètent l'œuvre d'un demi-siècle et lui donnent sa couleur définitive.

Après les dépréciations systématiques qui avaient fini par troubler l'esprit public, même chez nous, premiers ouvriers du percement, généreux entrepreneurs du plus admirable travail de tous les siècles, l'ardeur des Américains à s'emparer de l'héritage de Lesseps en démontre la solidité et la valeur efficace. Habiles commerçants avant tout, maîtres dans l'art d'exploiter les lassitudes et les découragements, au besoin de les provoquer pour faire lâcher prise aux détenteurs de la propriété française, ils n'avouent les avantages du pacte qu'après nous avoir dépossédés et remplacés. Hélas! il aura fallu le dénouement révolutionnaire, l'entrée en scène des violences et le déplacement de la Colombie, *qui explique tout*,

pour apprécier le cadeau cédé par insouciance, ignorance de nos forces et oubli de nos ressources.

J'ai interrogé le témoin le mieux documenté et le plus compétent, le président de la Compagnie nouvelle du Panama, M. Hutin; je l'ai prié d'appuyer de son autorité les faits et les calculs, que les négociateurs d'Amérique connaissaient à merveille lorsqu'ils jouaient la comédie de la concurrence au Nicaragua pour nous écarter du Panama. Voici la lettre qu'il m'écrit :

10 novembre 1903.

« Cher monsieur Judet,

« Vous me demandez quelle est la valeur des travaux exécutés à Panama, combien coûterait l'achèvement du canal et quels sont ses revenus futurs. Vous me demandez également si cette œuvre n'aurait pas pu être conservée à la France.

« Sur ce dernier point, je vous répondrai simplement : elle aurait *dû* l'être... Car le moment n'est pas encore venu de rompre le silence que je me suis imposé depuis deux ans. Cependant, le jour est proche, je l'espère, où je me considérerai en droit de m'expliquer complètement. Alors, pouvant *tout* dire, je montrerai qu'il était possible, facile même d'empêcher, pour le plus grand bénéfice moral et matériel de notre pays, l'opération de grande flibusterie qui marque si fâcheusement le début du xxe siècle et dont les très graves conséquences, pour le monde entier, ne tarderont pas à se faire sentir.

« Je veux, toutefois, répondre à vos autres questions :

« 1° Les travaux exécutés à Panama valent au moins 500 millions;

« 2° Les dépenses d'achèvement du canal ont été largement évaluées, par le Comité Technique de la Compagnie nouvelle, à 525 millions de francs. Les travaux, économiquement conduits, auraient duré au maximum dix années. Il aurait donc

fallu, pour terminer le canal, demander annuellement à l'épargne française 50 à 60 millions pendant dix ans;

« 3° Par des travaux de statistique, poursuivis pendant plusieurs années, j'ai démontré que, dès 1910, le Canal interocéanique était assuré d'un trafic minimum de 5.000.000 de tonnes. La Commission américaine, comparant les résultats de mes travaux et de ses propres études, prévoit un tonnage sensiblement plus élevé. Elle estime qu'il sera, en 1914, de 7.000.000 de tonnes et de 11.375.000 tonnes en 1924.

« Ai-je besoin de dire, une fois encore, qu'en vérité — et en équité — tout cela valait plus de deux ou trois cents cents millions?

« Croyez, cher monsieur Judet, à mes sentiments les meilleurs.

« Maurice Hutin. »

N'est-ce pas l'heure de rappeler une autre défaillance et le mot cruellement aimable de sir Evelyn Baring à M. de Reverseaux quand la Chambre française vota notre désertion de l'Egypte et obligea le gouvernement à charger l'Angleterre *seule* de la protection du canal de Suez? « *Vous êtes un singulier pays en France : vous n'attendez pas que nous vous demandions quelque chose : vous nous l'apportez.* »

Or, ce *quelque chose* c'était l'offre, en échange de rien, d'une des deux plus grandes *positions* de la terre entière, la vallée du Nil, qui devait relier le Cap au Caire et la mainmise sur le canal de Suez, dont la neutralité n'est qu'une chimère tant que les Anglais seront installés militairement sur ses flancs.

Le *quelque chose* accordé aujourd'hui, pour une bagatelle presque dérisoire, pour 200 millions, c'est non seulement un énorme capital perdu, des travaux accomplis et parfaitement utilisables avec tout un matériel intact, mais encore la seconde des deux plus belles *positions* du globe, la plus belle, c'est l'Amérique du Nord maîtresse des deux Océans, dont elle

tiendra la porte ouverte ou fermée à son gré, c'est sa domination assurée sur l'Amérique latine que l'intérêt autant que le lien de race et la sympathie mentale nous ordonnait de soutenir contre la prépotence des Etats-Unis : notre commerce, notre rôle, notre civilisation réclamaient ce contre-poids dans la balance universelle.

Les folles équipées de Guillaume II qui a trouvé le moyen d'être mis en échec au Venezuela en laissant aux Yankees les titres faciles d'une protection équivoque sur tout le Nouveau Monde, le châtiment infligé à la Colombie pour avoir tenu bon dans la défense de sa cause qui profitait à toutes les nations, autant de leçons montrant où est la force, par conséquent le drapeau auquel les faibles se rallieront. Les Latins d'Europe, en subissant la fortune des Latins d'Amérique, porteront la peine d'une défaite que le temps accusera et alourdira de plus en plus pour toute la communauté vaincue.

D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls atteints par l'événement qui déplace l'équilibre au profit de l'*impérialisme américain*. La loi de poussée extérieure et d'expansion lointaine qui a dicté sa transformation militaire et navale est loin d'avoir développé ses innombrables conséquences : le sceptre de l'industrie lui appartient déjà ; il entend s'ouvrir les débouchés nécessaires pour ses marchés ; voilà pourquoi les annexions se succèdent, d'accord avec l'occupation calculée des points stratégiques qui commandent les routes du Pacifique : Hawaï, Samoa, les Philippines d'un côté, les Antilles espagnoles de l'autre. Panama est le dernier fruit de l'anéantissement des navires de l'amiral Cervera à Santiago.

M. Roosevelt, qui a écrit une remarquable vie d'Olivier Cromwell, le vénère moins comme réformateur et guerrier que comme fondateur de la *domination des mers* pour l'Angleterre, auteur de l'*Acte de navigation* qui enleva, par le jeu intelligent des tarifs, aux Hollandais, aux *rouliers des mers*, le monopole du commerce des océans. M. Roosevelt brigue le même genre de gloire ; lui aussi il veut être le *héros*

de son peuple et mériter comme président les éloges dont il comble le dictateur puritain ; tous ses discours, tous ses actes en font foi.

L'Angleterre, qui, dans la lutte du commerce maritime, oppose victorieusement 11.145 navires avec 14.500.000 tonnes à toutes les flottes réunies, impuissantes à l'égaler, sera sévèrement touchée par l'hégémonie des Etats-Unis à Panama. En avril 1850, elle s'était armée contre le danger actuel par le fameux traité Clayton-Bulwer, qui consacrait la renonciation des Américains sur le canal futur ; c'était l'époque où ils combattaient même l'idée du canal qui aurait *détruit leur isolement*, leur imposant un plan général d'action politique extérieure, avec des charges et des responsabilités illimitées.

Maintenant, ils se glorifient de cette politique militante et ils n'ont pas eu de répit avant d'annuler le traité Clayton-Bulwer auquel fut en effet substitué, en novembre 1901, le traité Hay-Pauncefote, qui leur donne *toute liberté de contrôle et de fortification dans l'isthme*. Les embarras multiples de l'Angleterre ont déterminé cette capitulation qu'un diplomate qualifiait de *suicide de l'Angleterre*. L'examen des routes et la lecture des distances sur la carte de la planète attestent le changement de tous les rapports entre la métropole britannique, ses colonies australiennes, ses marchés de l'Inde et de la Chine : l'ouverture du Pacifique et sa prospérité prodigieusement accrue équivalent à une explosion d'opulence pour les ports américains qui détrôneront Londres et Liverpool.

Si l'Angleterre est visée au cœur, si l'Allemagne est déçue dans ses velléités de protectorat Sud-Américain, la Russie, qui cherche avec une persévérance infatigable sa *mer libre* par la Sibérie et la Mandchourie, n'est pas moins inquiète ; lord Palmerston a autrefois prédit le *combat à mort* des Anglo-Saxons et des Slaves : « *Qui des deux*, disait-il, *doit commander le Pacifique et par conséquent l'avenir du monde?* »

La conversation suivante qui fit le tour des journaux amé-

ricains fut prise d'abord peu au sérieux : elle cessera demain pour beaucoup d'esprits enfin avertis d'être taxée de mystification transcendentale :

« Quelques mois après la fatale bataille de la baie de « Manille, à un dîner, à New-York, donné en l'honneur d'un « philosophe anglais, M. Benjamin Kidd, ce gentleman fit la « réflexion suivante :

« — A mon avis, le canon tiré par l'amiral Dewey dans la « baie de Manille a été *le plus important événement histo-* « *rique depuis la bataille de Waterloo.*

« Après lui, le professeur Franklin H. Giddings, de l'Uni- « versité Columbia, dit :

« — Je me vois obligé de différer du distingué hôte de ce « soir dans son appréciation de la bataille de la baie de « Manille. A mon avis, ça été *le plus important événement* « *historique depuis que Charles-Martel fit rebrousser chemin* « *aux musulmans, ce qui advint en l'an 732.*

« Et, pour justifier son jugement, il ajouta « parce que *la* « *grande question du vingtième siècle est de savoir lequel* « *de l'Anglo-Saxon ou du Slave doit imposer sa civilisation* « *au monde.* »

« En principes fondamentaux, en esprit, en idéaux et en « méthodes, ils sont diamétralement opposés.

« *L'effroyable lutte de l'avenir* ne sera pas simplement « *entre deux races titaniques*, mais entre *les civilisations* « *orientale et occidentale.* »

N'est-ce pas avec l'instinct de sa conservation que la Russie s'est préoccupée du canal de Panama, d'y tenir sa place, celle que toutes les nations sont également intéressées à revendiquer pour leur propre compte ! Est-il encore temps de le déclarer hautement au moment où les Américains accaparent l'isthme et songent à le mettre dans leur dépendance militaire, sous le masque de l'indépendance d'une petite république qui leur sert de porte-parole et de prête-nom ? Le canal, dont le fonctionnement n'est plus désormais qu'une question de quel-

ques années, sera international, ou il hâtera l'ère des plus épouvantables guerres pour la suprématie.

La France, dont le génie divinateur et précurseur n'a jamais été mieux inspiré qu'en perçant Panama après Suez, avait le droit de terminer ce qu'elle a commencé.

Elle seule offrait à l'univers les garanties d'honnête neutralité qui sont aussi les conditions de la paix définitive. Son impuissance et les divisions de la vieille Europe en ont décidé autrement : que les vaincus de Panama réfléchissent et qu'ils avisent, s'ils ont la virilité de réagir et la sagesse de s'entendre !

Ernest Judet.

HISTORIQUE
de la question de Panama

(de *l'Eclair*)

Une lettre instructive. — Comment les États-Unis observent les traités. — Les conventions de neutralité. — La Colombie séquestrée. — Le sort d'un télégramme de M. Bonaparte Wyse.

Nous recevons de M. Carlos Calderon, ancien ministre des finances de Colombie, une lettre fort instructive sur la question de Panama.

M. Calderon fut, en 1900, un des signataires de la prorogation de la concession de la Compagnie française jusqu'en 1910, et personne plus que lui n'est autorisé à faire entendre la voix de la Colombie dans les circonstances présentes.

Son exposé nous permet d'entrevoir, en présence de ce que les Etats-Unis ont fait des stipulations solennelles qui les liaient envers la Colombie, ce qu'ils feront des conventions de neutralité qui les engagent envers le monde, quand ils auront établi leur souveraineté absolue sur l'isthme, grâce au traité Hay-Bunau-Varilla.

Cette lettre nous montre aussi la Colombie, non seulement démembrée, mais littéralement séquestrée par les Américains; un télégramme de sympathie de M. Bonaparte Wyse au gouvernement colombien a été intercepté aux Etats-Unis, et est renvoyé à l'expéditeur.

De plus en plus se précise parmi nous l'impression d'un attentat si révoltant contre le droit des gens qu'il est permis de redouter plus que jamais de voir compromettre la dignité

et les intérêts de la France dans la tragi-comédie de Panama par la reconnaissance de la république bâtarde qui vient d'en sortir.

La lettre de M. Calderon.

Voici la lettre de M. Carlos Calderon :

« Monsieur le directeur de l'*Eclair*,

« Les informations inexactes ou intéressées, que bon nombre de journaux de Paris publient à propos des événements de l'isthme de Panama, appellent un bref exposé de l'affaire qui puisse contribuer à éclairer l'opinion de l'Europe.

« Conformément au traité passé, en 1846, entre les Etats-Unis et la République de Colombie (appelée alors Nouvelle-Grenade), la première de ces nations s'était obligée à maintenir la souveraineté de la seconde, dans l'isthme de Panama, ainsi qu'à assurer la liberté du passage à travers le même isthme.

« D'accord avec cette stipulation, les Etats-Unis, dans plus d'une occasion, à la demande de la Colombie, ont concouru avec leur marine et leurs soldats à assurer la liberté du passage menacée par les insurrections de l'isthme.

« En même temps, les Etats-Unis prirent l'engagement avec la Grande-Bretagne, en vertu de la convention Clayton-Bulwer de 1850, de ne pas faire d'acquisitions de territoires sur les lieux où l'on devait construire des canaux pour mettre les deux Océans en communication ; et cette convention a pu servir ainsi de contrepoids, pendant cinquante ans, à la tendance impérialiste des deux puissances qui l'avaient signée.

« En 1878, la République de Colombie passa un contrat avec M. L.-N. Bonaparte Wyse pour la construction du canal à travers l'isthme colombien, et dans ce traité il fut stipulé que le canal construit serait neutre et donnerait libre passage aux navires de toutes les nations dans des conditions de par-

faite égalité; c'est-à-dire que le canal construit le serait au bénéfice de la marine et du commerce du monde entier, sans aucune différence ni exception, dans le principe de la neutralité.

« La Compagnie universelle, à laquelle M. Bonaparte Wyse céda son contrat, ne trouva qu'hostilité et malveillance chez les éléments officiels et politiques des Etats-Unis. La presse de ce pays, comme on s'en souvient, combattit l'entreprise avec une énergie et une constance invincibles et on a eu l'occasion de remarquer que plus les travaux de Panama avançaient, plus on voyait se manifester les sympathies américaines en faveur du percement du canal par le Nicaragua, entreprise insoutenable et d'une réalisation plus coûteuse, mais propre à éloigner la confiance du canal de Panama.

« Le désastre de la Compagnie universelle, suivi d'un long procès politique qui exerça une si grande influence sur les affaires de la France, favorisa singulièrement la tâche de la presse et des éléments officiels des Etats-Unis. La politique de ce pays, on l'a toujours dit depuis l'époque du président Hayes, voulait un canal sous la domination des Etats-Unis. La faillite de la Compagnie universelle offrait une excellente occasion pour la réalisation de ce projet ; mais la convention Clayton-Bulwer de 1850 entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, dont il a été question plus haut, subsistait toujours et le commerce du monde pouvait encore espérer avoir le passage libre à travers le canal qui unirait les deux Océans.

« La Compagnie du Canal, réorganisée avec les débris de l'ancienne Compagnie et grâce aux facilités qui, dans ce but, furent données par la République de Colombie à la liquidation de ladite Colombie, les travaux de construction continuèrent. La Compagnie nouvelle avait l'obligation, suivant ses contrats, de livrer le canal au service de la navigation en 1904; mais ayant déclaré au gouvernement de Colombie qu'elle ne pouvait remplir cette obligation, elle demanda et obtint, en 1900, une prorogation de six années pour livrer le canal achevé; car,

comme elle le déclarait alors, elle ne pouvait réunir le capita nécessaire à l'œuvre, si elle n'offrait au public un délai suffisant pour la construction.

« Comme l'esprit et le texte de la concession de M. Bonaparte Wyse ne permettaient pas que les concessionnaires pussent céder leurs droits à un gouvernement étranger, cette condition fut stipulée sous peine de caducité du contrat. Mais la Compagnie française, convaincue, avec ou sans raison, de son incapacité d'achever l'entreprise et, d'autre part, la convention Clayton-Bulwer se trouvant abrogée, ou à peu près, par le traité Hay-Pauncefote de 1901, ladite Compagnie entra en relations avec le gouvernement américain pour la cession de ses droits. Elle se décida à les abandonner à ce gouvernement, en y comprenant la presque totalité des actions du chemin de fer de Panama, pour la somme de 40.000.000 de dollars, — prix de faillite — parce que le Congrès des Etats-Unis avait déjà adopté, dans une de ses Chambres, le projet de Nicaragua, et que la Compagnie française, abandonnée par le public français, se trouvait en face d'un dilemme insoluble.

« Vers la même époque, la légation de Colombie, à Washington, concluait le traité Herran-Hay, dans lequel était acceptée la cession du contrat aux Etats-Unis et fixées les conditions du nouvel état de choses, conformément aux vues de la politique américaine.

« Le traité Herran-Hay fut généralement désapprouvé par l'opinion publique, en Colombie, car il apportait une modification profonde dans la politique traditionnelle de cette République vis-à-vis du canal inter-océanique. En effet, ce traité, s'écartant du principe du canal neutre et libre sous la souveraineté naturelle du possesseur du territoire, venait céder une souveraineté sur le territoire colombien à une autre nation.

« Le traité devait être approuvé par les Chambres législatives de Colombie ; et alors que la discussion était ouverte, la légation des Etats-Unis à Bogota fit savoir au gouvernement colombien que son gouvernement n'admettait pas de modifi-

cation au traité et que l'on devait craindre que sa désapprobation ne déterminât, de la part du gouvernement des Etats-Unis, des mesures que tout ami de la Colombie verrait avec regret !

« L'outrageante menace fut suivie du rejet du traité à l'unanimité. Quelle situation douloureuse que celle d'un pays faible, impuissant à relever un tel affront! Mais bien que les menaces de la légation américaine de Bogota fussent humiliantes au plus haut point, jamais le peuple colombien n'aurait cru qu'elles puissent être suivies d'effet de la part d'un grand peuple civilisé. C'est cependant la triste réalité d'aujourd'hui!

« Trois mois après ces événements, une rébellion éclatait dans l'isthme de Panama. On proclamait l'indépendance de cette section de la Colombie, qui n'a jamais été indépendante, et qui a appartenu à cette république depuis qu'elle s'est séparée de l'Espagne en même temps que le reste de la Colombie. Peu de jours auparavant, quelques vaisseaux de guerre américains étaient envoyés vers l'Amérique centrale (et Panama), sous prétexte de bruits d'insurrection au Centre-Amérique, au nord de la Colombie, et le correspondant d'un journal français se croyait obligé d'ajouter que ces mesures n'avaient rien à voir avec la question du canal. Ces vaisseaux étaient déjà à proximité des côtes colombiennes quand éclata la rébellion. L'un d'eux fit passer des armes aux résidents étrangers de l'isthme, procédé constituant la plus outrageante violation du droit international, et une violation d'autant plus irritante qu'au lieu d'accourir, comme auparavant, et en vertu du traité de 1846, à l'aide de l'autorité colombienne, pour maintenir sa souveraineté et la liberté du transit, les Américains venaient, au contraire, organiser et soutenir la révolte contre l'autorité légale constituée.

« Les vaisseaux américains, d'après les organes qui paraissent être le plus avant dans la confidence de ce scandale, ont reçu des ordres pour empêcher le débarquement des forces colombiennes qui devaient être envoyées dans l'isthme pour y

rétablir l'ordre. Les navires colombiens ont été menacés par la marine américaine. En somme, on a fait tout ce qu'il fallait pour qu'une rébellion, que les troupes colombiennes auraient étouffée en vingt-quatre heures, se constituât comme gouvernement ; et, avec ce simulacre d'Etat et de gouvernement créés de la sorte par les Etats-Unis et protégés par la marine d'une des plus puissantes nations, on a pu dire au monde que ce territoire, séparé d'une nation pour des motifs à l'aide desquels on fausse l'histoire et on outrage la vérité, est entré dans la famille des nations. On a pu demander, comme le fait aujourd'hui la diplomatie américaine, à toutes les chancelleries de l'Europe, avec la plus grande instance, que l'on reconnaisse d'urgence un Etat dont l'existence est incompatible avec les conditions du droit international et avec les engagements solennels pris par les Etats-Unis eux-mêmes dans le traité de 1846. Et, comme s'il restait encore une faute à commettre, une dépêche que M. Bonaparte Wyse envoie au président de la Colombie, pour lui exprimer ses sympathies, lui est retournée, attendu que les télégrammes étaient contrôlés et interceptés.

« La Colombie n'a manqué à aucun de ses devoirs internationaux ; elle n'a violé aucun contrat avec la Compagnie française ; elle n'a pas violé ses traités avec les Etats-Unis ; elle n'est sortie en aucune façon de la loi commune des nations.

« Elle a exercé sa souveraineté avec la prudence des faibles, mais elle l'a exercée avec dignité, parce qu'elle a cru que sa cause est celle du monde. Loin d'avoir été un obstacle au développement de la civilisation, en s'opposant à la construction du canal, elle a contribué à cette œuvre dans l'esprit le plus libéral, le plus généreux et le plus civilisateur, parce qu'elle a voulu un canal pour le monde. L'abrogation du traité Clayton-Bulwer a livré sa souveraineté sans défense à la merci d'une nation conquérante. Mais son droit, elle ne l'a pas perdu ; elle ne peut s'aliéner non plus la bonne volonté des nations en se tenant dans les limites de ce même droit, car ce droit est aujourd'hui le même que quand le traité

Clayton-Bulwer était en vigueur, c'est, en un mot, le droit que la République de Colombie a eu d'être et de rester une nation libre et souveraine, tant que l'ombre de George Washington a présidé au développement du peuple auquel il a donné l'indépendance et l'exemple.

« La construction du canal de Panama, plus désirée par la Colombie que par toute autre nation, peut être et est, en effet, une nécessité ou une convenance pour le commerce du monde ; mais au-dessus des considérations d'intérêts les plus légitimes, il y a le droit qui assure à une nation son intégrité, sa souveraineté et son existence même. Car, en définitive, aucune conquête de la civilisation n'a prévalu et ne prévaudra, si ce n'est sous ce principe, supérieur à tout, de la justice et du droit.

« Les penseurs d'Europe ont cru voir une victoire de la civilisation pour la pacification du monde, dans la création du tribunal de La Haye. Qu'il en soit ainsi, c'est parfait ; mais peu importe cette institution pour le triomphe du droit, si cette juridiction n'est obligatoire que pour les faibles appelés par les forts à un tribunal où les premiers ne peuvent faire comparaître les seconds. Les faibles considèreront ainsi le tribunal de La Haye comme une continuation du droit de la force. La République de Colombie est aujourd'hui dans ce cas; mais comme elle ne représente que la cause du Monde et que, contre cette vérité, les résistances de l'égoïsme ne sont pas efficaces, elle y triomphera ou bien c'est le droit de tous, avec le sien, qui sera vaincu.

« Carlos Calderon. »

Paris, 24 novembre 1903.

C'est la France qui doit faire Panama

(du *Gil Blas*)

Les lettres que nous avons déjà reçues au sujet de la campagne que mène le *Gil Blas* en faveur de l'achèvement du canal de Panama par la France, lui sont un précieux encouragement ; elles démontrent une fois de plus que, quoi qu'on en dise, une idée généreuse trouve toujours chez nous d'ardents partisans et qu'on aurait tort de désespérer d'un pays qui vibre à un premier appel.

Parmi les lettres qui nous ont été adressées, il y en a une surtout à laquelle nous désirons répondre tout de suite, car elle est typique. En admettant, nous écrit un de nos correspondants, que les anciens actionnaires consentent à s'imposer de nouveaux sacrifices, croyez-vous que les 400 et même 500 millions dont on parle seront suffisants pour achever le Canal? Certains prétendent qu'il faudrait au moins 1 milliard et 20 ans de travaux effectifs...

Un document officiel et difficilement discutable va répondre pour nous.

On sait qu'au commencement de 1898 une commission technique internationale fut constituée par la Compagnie Nouvelle, à l'effet de se « prononcer sur les résultats acquis par les travaux déjà exécutés et sur les conséquences à en tirer pour la suite à donner à l'entreprise ».

Vers le milieu de l'année 1889, cette Commission déposait un rapport qui concluait ainsi :

« Le montant de la dépense à laquelle est évaluée l'exécution des travaux proprement dits est de 477.000.000 ; en y ajoutant les frais généraux, pendant la construction, on arriverait à la somme de 512.000.000 de francs. La durée probable d'exécution est estimée à 10 ans. »

Et savez-vous quels étaient les signataires de ce rapport ? Tout simplement les personnalités les plus compétentes du monde entier. La France était représentée par MM. Bertrand, ingénieur en chef des mines, membre de l'Institut ; Barba, ancien ingénieur des constructions navales, ancien ingénieur en chef des usines du Creusot ; Hersent, ingénieur civil ; Daymard, ingénieur en chef de la Compagnie transatlantique ; Robaglia, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; les Etats-Unis, par MM. Abbott, du corps du génie ; Eteley, ingénieur en chef des travaux d'adduction des eaux de la ville de New-York ; l'Allemagne, par M. Fulscher, conseiller intime au ministère des travaux publics de Prusse, ancien directeur technique des travaux du canal maritime de Kiel ; l'Angleterre, par M. Hunter, ingénieur en chef du canal maritime de Manchester ; la Russie, par M. Skalkowski, ancien directeur du département des mines ; enfin la Colombie, par M. Sosa, ingénieur en chef de l'Etat colombien.

Remarquez que ceci se passait en 1899 et que. depuis cette époque, les travaux n'ont cessé d'être poussés avec la plus grande activité, sur tous les chantiers de l'isthme.

Comme nous le disions tout à l'heure, le témoignage des spécialistes que nous venons de nommer serait difficile à réfuter. Néanmoins, afin de donner à ce débat toute l'ampleur qu'il comporte, nous avons pensé que l'avis de M. Maurice Hutin, ancien président et directeur général de la Compagnie Nouvelle, lequel, comme on le sait, fut chargé de négocier un accord avec les Américains, pourrait présenter le plus grand intérêt pour tous les actionnaires anciens et nouveaux. Aussi

nous l'avons prié de vouloir bien rompre le silence qu'il s'était imposé en faveur du *Gil Blas* ou plutôt de l'œuvre à laquelle celui-ci s'est consacré.

La première question que nous posâmes à M. Hutin fut celle-ci :

— Croyez-vous qu'il serait encore temps de sauver la situation, et de terminer le Canal de Panama avec des capitaux français ?

— Mais certainement, nous répondit-il. Il n'y a aucune raison pour qu'on ne puisse pas faire aujourd'hui ce qu'on aurait pu faire depuis longtemps.

« Il y a, en somme, deux points à examiner : la question de droit et la question financière.

« Au point de vue du droit, la reconnaissance de l'Etat de Panama par les Etats-Unis n'entraîne pour nous aucune obligation, tant que nous n'aurons pas nous-mêmes reconnu la nouvelle République. C'est toujours, en fait, pour nous, la Colombie qui nous a donné la concession, et la Compagnie reste maîtresse de celle-ci, et libre, par conséquent, d'en user pour l'achèvement direct du Canal. Il n'y a pas lieu d'examiner, pour l'instant, l'hypothèse de la reconnaissance par la France, puisque la situation de fait est que l'Etat de Panama n'est pas encore reconnu par nous. Dans tous les cas, la prudence la plus élémentaire exige que cette reconnaissance ne soit pas hâtive, et que des avantages et des inconvénients soient mûrement examinés. Il y a tout à gagner et rien à perdre, à éviter la précipitation.

« Au point de vue financier, voici où nous en sommes. La valeur des travaux actuellement exécutés est d'environ 500 millions. C'est là un chiffre approximatif, mais qui se rapproche très sensiblement de la vérité, ainsi que j'ai pu le vérifier moi-même grâce à ma situation. Il n'est du reste pas contesté.

« Les calculs les plus étudiés, les plus précis, évaluent la somme nécessaire pour achever le Canal à un chiffre qui s'éta-

blit entre cinq et six cents millions. Mettons six cents sur une période de dix ans, cela représenterait une somme annuelle de cinquante à soixante millions, ce qui n'a rien d'effrayant. Je suis convaincu qu'on peut la trouver.

« Mais il faut qu'on ait l'appui du gouvernement. Je parle, bien entendu, d'un appui purement moral. Cet appui appellera certainement d'autres concours, parmi les Etats européens, qui, j'ai de fortes raisons de le croire, sont prêts à seconder le gouvernement français s'il veut faire preuve d'initiative. Il est d'ailleurs superflu d'indiquer pour quels motifs,

« Une campagne énergique dans le sens de l'achèvement du Canal par la Compagnie doit être encouragée et appuyée par tous. Le projet de vente aux Etats-Unis des travaux accomplis par la France pour réaliser un projet français, la cession de ces travaux contre une somme qui ne représente pas la moitié de leur valeur, ont produit à l'étranger, il ne faut pas se le dissimuler, la plus désastreuse impression. Non seulement le bon renom de notre pays s'en trouve atteint, mais ses intérêts matériels eux-mêmes en souffrent, parce que le prestige d'une nation a la répercursion la plus immédiate et la plus sensible sur ses relations économiques avec les autres peuples.

« Il y a, dans cette question de Panama, des points de vue très élevés, derrière lesquels doivent s'effacer les souvenirs des questions misérables qui ont jeté un discrédit immérité sur cette magnifique entreprise — magnifique aussi bien par la grandeur du but à atteindre que par les résultats à en attendre. D'ailleurs on sera peut-être bien surpris de voir, aux Etats-Unis mêmes, l'extension que prendra l'opposition au rachat. Le développement de cette opposition tient à des causes particulières, indépendantes de la résistance des groupes intéressés dans les Compagnies de chemins de fer, et reposant sur des considérations d'ordre politique qu'il est inutile d'exposer aujourd'hui. »

Il résulte des paroles autorisées de M. Hutin que l'entreprise de l'achèvement du Canal par la France est une œuvre

vraiment nationale, et que sa réalisation est possible. M. Hutin estime nécessaire *l'appui moral* du gouvernement français. C'est à l'opinion de presser le gouvernement de faire connaître son sentiment. La politique n'a rien à voir dans l'affaire. Il s'agit d'un intérêt national, d'un intérêt plus encore moral que matériel. Si le gouvernement voit se dessiner un courant en faveur de cette grande idée, rien ne permet de croire qu'il ne sera pas heureux d'y céder.

***

Notre excellent confrère le *New-York Herald* m'a fait, hier, le très grand honneur de reproduire mes deux derniers articles et de les commenter dans son éditorial.

Je suis d'autant plus sensible à cette délicate attention qu'elle va me permettre de préciser certains points de cet intéressant débat.

« Si la première Compagnie (de Panama), écrit notre confrère, a été liquidée et si la seconde est entrée en pourparlers avec les Etats-Unis pour céder sa concession, c'est parce que tous les efforts en vue d'intéresser de nouveau la France à ce projet ont abouti à un échec. »

Pour la première Compagnie, je n'insisterai pas. Notre confrère doit connaître pour le moins aussi bien que nous les *véritables motifs* qui ont amené sa liquidation.

Quant à la seconde, c'est-à-dire la Compagnie Nouvelle, non seulement elle a renouvelé la majeure partie du matériel qui se trouvait dans l'isthme au moment où elle succéda à sa devancière et déblayé près de 7 millions de mètres cubes sur les 30 millions restant à enlever, mais elle pourrait encore, comme je l'ai démontré ici même, si son *Conseil d'administration le voulait réellement,* trouver dans son portefeuille plus de deux cents millions pour poursuivre les travaux en cours.

Mais ce qu'il serait intéressant de connaître — et le *New-*

York Herald pourrait nous être ici d'une grande utilité — ce sont les véritables instigateurs de la campagne entreprise pour jeter le découragement parmi les porteurs français grâce à l'apparition de l'épouvantail du Nicaragua, agité toujours si opportunément.

Notre confrère ajoute plus loin :

« M. Charbonnel n'a donc jamais entendu parler de la vaillante campagne de M. Bunau-Varilla en faveur de cette entreprise (Panama) ? »

Que le *New-York Herald* se rassure ! Je me suis tenu, au contraire, très au courant des faits et gestes de M. Bunau-Varilla. Non seulement j'ai suivi avec intérêt « tous ces plaidoyers que l'éloquence peut inspirer », mais j'ai encore cité et commenté en son temps la fameuse lettre que « le jeune ministre si décidé » du nouvel Etat écrivait au *Président de la République française* et au *liquidateur* de la Compagnie de Panama.

Oui, j'ai lu cette lettre et — dois-l'avouer ? — pas plus que la majorité des actionnaires, je n'ai été convaincu.

Aussi, pourquoi M. Bunau-Varilla a-t-il adressé ce document à deux personnalités qui ne *pouvaient répondre*, au lieu de se mettre directement en relation avec la Compagnie Nouvelle qui aurait pu *alors* seconder utilement ses efforts ?

D'autre part, notre confrère a-t-il jamais pensé sérieusement que les actionnaires français suivraient M. Bunau-Varilla ?

Sans vouloir revenir ici sur des incidents plutôt pénibles, croit-il vraiment que le passé du nouveau ministre plénipotentiaire était un gage de nature à encourager les porteurs de valeurs de Panama ?

Autant de questions auxquelles notre sympathique confrère, toujours si bien renseigné sur toutes les questions internationales, tiendra certainement à répondre.

Notre collaborateur M. le comte de Saint-Maurice, dont les articles sur le Panama ont eu un si grand retentissement dans

la presse française et américaine, a reçu la lettre suivante de M. L.-N. Bonaparte Wyse, l'un des vétérans les plus énergiques et les plus convaincus de la question de Panama :

Villa Isthmia, Cap Brun, par Toulon.

Le 12 novembre 1903.

« Monsieur,

« Bien que n'ayant plus aucun intérêt matériel dans le canal de Panama, dont j'ai été le promoteur, le concessionnaire et l'auteur des plans techniques, je suis toujours avec beaucoup d'attention ce qui concerne cette œuvre grandiose.

« Je viens donc vous féliciter des protestations que vous êtes un des rares à avoir fait entendre dans la presse française contre l'acte de véritable piraterie commis récemment par les Etats-Unis.

« Il est incontestable que ces derniers, qui ont garanti en 1846, par un traité solennel, la souveraineté de la Nouvelle-Grenade (aujourd'hui Colombie) sur l'isthme de Panama, manquent ainsi outrageusement à leur parole, mais il est plus inconcevable encore que les autres nations, et spécialement la France, qui a tant d'intérêts en jeu dans cette partie de l'Amérique, n'aient pas rappelé les Etats-Unis à la pudeur par une attitude ferme et des protestations légitimes contre les interprétations bizarres et les entorses données au droit des gens par le cabinet de Washington, qui se croit tout permis depuis qu'il a amené l'Angleterre à consentir l'abrogation du traité Clayton-Bulwer.

« Vous savez sans doute qu'une grande partie du monde financier cosmopolite, fort avant dans les bonnes grâces du gouvernement français, spéculait sur les pauvres 200 millions promis à la Compagnie nouvelle de Panama.

« Le Congrès colombien ayant noblement refusé la ratification de la convention Hay-Herran, qui était nécessaire aux termes des divers traités de concession et de prorogation ob-

tenus par moi à Bogota en 1878, 1890 et 1891 pour pouvoir céder l'entreprise du canal interocéanique à un gouvernement étranger, non pas tant, comme on l'a dit à tort, afin d'obtenir une augmentation justifiée aux trop faibles indemnités stipulées, mais surtout pour sauvegarder la souveraineté et l'indépendance colombiennes par trop impudemment lésées, les spéculateurs dont je viens de parler poussent sans vergogne à l'approbation de ce qui vient de se passer à Panama et la reconnaissance de l'ordre de choses révolutionnaire, croyant sans doute y trouver des avantages pécuniaires ; malheureusement, cela n'a lieu qu'au mépris de toutes les autres considérations. Il se peut, d'ailleurs, qu'ils se trompent, car les Etats-Unis et le nouveau gouvernement de Panama ne reconnaîtront peut-être pas les engagements anciens, ou ne les tiendront pas, même s'ils les reconnaissent en principe.

« Il n'y a guère besoin, en effet, de se gêner avec des gens, des corporations ou des gouvernements qui se montrent aussi peu soucieux que l'on semble l'être, à Paris, du droit de l'équité et des contrats les plus formels.

« Je ne puis croire aux dépêches tendancieuses publiées ces jours-ci par des groupes financiers et politiques, et j'espère encore que l'Europe, ne fût-ce que pour sauvegarder l'avenir, ne laissera pas s'accomplir une iniquité véritable qui abaisserait singulièrement son prestige.

« Jusqu'à présent, la Colombie seule, malgré sa faiblesse relative et la pénurie de son trésor épuisé par des luttes intestines récentes, a maintenu contre la prépotence des Etats-Unis l'étendard de la vérité, de la justice, du droit et de la plus fière indépendance.

« Quel que soit donc le résultat final de l'inqualifiable flibusterie qui va s'accomplir, au grand dommage de l'ancien monde, à Panama, si l'opinion publique ne force pas les Yankees à reculer devant la perpétration d'un forfait longtemps médité, on peut affirmer que les Etats-Unis seront diminués moralement par cette aventure, et que, seuls, les Colombiens et

ceux qui les soutiendront, en sortiront grandis devant l'humanité consciente.

« En vous autorisant à faire de cette lettre l'usage qui vous conviendra, je vous prie d'agréer, monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

LUCIEN-NAPOLÉON BONAPARTE-WYSE.
Ancien officier de Marine, etc.

***

Les " erreurs " du " Matin "
L'opinion américaine

Prenant ses désirs pour des réalités, le journal le *Matin* continue à publier de *fausses nouvelles* au sujet de la reconnaissance de la République de Panama par la France.

Hier, notre confrère prétendait que M. le général Horace Porter, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, avait reçu une note de M. Delcassé lui faisant « savoir que le gouvernement français avait décidé de reconnaître la République de Panama et avait, par conséquent, autorisé ses agents à entrer en relations officielles avec le nouvel Etat ».

Encore une fois, cette nouvelle est fausse, complètement fausse.

Le gouvernement français n'a encore fait connaître à personne ses intentions, et ce n'est certainement pas la véritable pression morale qu'essaye d'organiser le *Matin* sur l'opinion publique, qui le décidera à cette reconnaissance.

D'ailleurs, la presse française, aujourd'hui complètement éclairée sur l'acte de banditisme international qu'on espérait lui voir ratifier, prend conscience de ses responsabilités et commence à protester contre cette violation du droit des gens.

Il y a quinze jours, nous étions seuls à signaler le danger

que couraient les intérêts français. Hier nous étions trois, aujourd'hui nous sommes sept, demain nous serons légion.

Chaque jour nous apporte, en effet, de nouvelles adhésions. Après le *Petit Journal*, l'*Eclair*, voici qu'à leur tour le *Journal*, l'*Action*, l'*Autorité*, l'*Evénement* dénoncent avec nous le péril américain et les agissements plutôt équivoques de l'association Bunau-Varilla-Pierpont-Morgan.

Dans un admirable élan de solidarité nationale la presse française, sans distinction de parti, vient, encore une fois, de prouver qu'elle sait, quand il le faut, oublier ses intérêts particuliers pour ne songer qu'à l'intérêt général. C'est là du patriotisme de bon aloi, dont il faut la féliciter.

***

Le *Matin* essaye également de nous faire croire que la presse des Etats-Unis est unanime à féliciter le gouvernement américain de son attitude dans la question colombienne.

Encore une *erreur* qu'il importe de relever.

Non seulement l'*Evening Post*, le *New-York Times* partagent exactement notre point de vue et « cherchent à soulever l'opinion publique américaine contre l'acte de piraterie dans lequel les Etats-Unis seraient complices », mais voici qu'à son tour le *New-York American* entre en scène.

Ce journal, qui est l'organe le plus puissant du parti démocratique — c'est grâce à son appui que celui-ci vient de reconquérir New-York aux dernières élections municipales — publiait, à la date du 7 novembre dernier, sous ce titre :

La révolution fomentée à Panama est un scandale national

l'entrefilet suivant :

« Nous avons été les partisans les plus résolus du Canal

interocéanique. Mais s'il doit être achevé par de pareils moyens, nous préférons qu'il ne le soit jamais.

« L'acte du président Roosevelt est sans excuse. Le Congrès se réunit demain : une initiative aussi radicalement opposée à nos traditions nationales n'aurait dû être prise qu'après consultation du Parlement.

« Il y a eu des centaines de révolutions dans l'Amérique du Sud; jamais les Etats-Unis ne les ont reconnues dès le début.

« Le gouvernement ne peut nier qu'il ait fomenté une révolution dans une République sœur pour arriver à ses fins. Quelle justification invoquerons-nous aux yeux du monde? Rien que notre force.

« Qu'aurions-nous répondu à l'Angleterre, à la Russie ou à la France, si ces puissances avaient agi comme nous lorsque les Etats du Sud se révoltèrent contre ceux du Nord... »

Dans son numéro du 9 novembre, le même journal, sous un titre encore plus significatif, revenait à la charge :

L'honneur américain traîné dans la boue de Panama.

« Le président Roosevelt a commis un acte de force pure, un acte de piraterie.

« Les tentatives faites pour couvrir cette flibusterie montrent une hypocrisie qui aggrave le crime.

« Est-ce que M. Roosevelt eût osé agir envers l'Angleterre et l'Allemagne comme il a agi envers la Colombie?

« Nous pouvons avoir le Canal sans le payer de notre honneur national et sans nous montrer aux yeux de l'humanité comme une nation de voleurs. »

Enfin, dans son numéro du lendemain, le *New-York American* accentue encore le ton de ses reproches :

Sommes-nous devenus une nation de financiers véreux!

« Il n'y a jamais eu un exemple plus criant d'oppression du faible par le fort.

« Apparemment, les méthodes de la finance véreuse révélées hier, dans le procès du *Shipbuilding trust*, sont maintenant celles du gouvernement de Washington.

« Le Président a compromis l'honneur de la nation. Nous espérons que la majorité du Congrès nous permettra de reconquérir le respect de nous-mêmes et des autres !

« Ce n'est pas parce que la Colombie a tenté un chantage que nous devons, nous, tenter un acte de piraterie. »

Tout commentaire ne pourrait qu'affaiblir la portée d'un tel jugement !

Raoul Charbonnel.

Canal de Panama

Le contrat de vente forcée aux Etats-Unis une fois rompu, celui qui a été passé entre la Colombie et la Compagnie nouvelle du canal de Panama, pour l'achèvement de cette grande œuvre, reste en vigueur.

La voie indiquée à cette Compagnie pour sauver les intérêts français reste bien marquée. C'est de profiter de cette occasion pour renoncer à la précipitation avec laquelle on a voulu céder aux Etats-Unis, pour le prix ridicule de deux cents millions de francs, tous les sacrifices faits par l'épargne française, au détriment des actionnaires et fondateurs de l'ancienne Compagnie, qui ne recevront rien de cette somme, et des obligataires pour la plus grande partie de leur créance.

L'intérêt de la Compagnie consiste donc à prêter son appui à la Colombie et à lui attirer tout concours qui tende à la réintégration du territoire séparé et principalement l'appui du gouvernement français en refusant de reconnaître la république bâtarde de Panama.

De toute autre façon, la Colombie ne pourrait remplir son engagement vis-à-vis de la Compagnie.

C'est justement en prévision de ce qui, malheureusement, est en train de se passer, que l'on a établi, par l'article 21 du contrat de concession, la défense absolue de céder ou d'hypothéquer, à aucun titre, ce contrat à une nation ou gouverne-

ment étrangers. La Compagnie se mettrait donc en règle en se soumettant à cette défense et en exécutant elle-même le contrat de concession, comme la meilleure des affaires dans le monde, et le gouvernement français, en la protégeant de son appui, ferait un acte de justice et de véritable zèle pour les intérêts français.

Voyons quelle est l'importance de cette entreprise et l'actif que l'on a voulu liquider, à tout hasard, par une vente aux Etats-Unis. On a déjà exécuté plus du tiers, on peut même dire les 2/5 du travail. Le chemin de fer, la presque totalité des actions sont la propriété de la Compagnie, et on les estime à plus de 80 millions ; les matériaux suivants, désignés dans le Rapport de la Commission instituée en exécution de l'article 75 des statuts et publié en 1899 : « 150 locomobiles, 256 locomotives, 3.372 wagons de 6 mètres cubes, 1.350 wagons de 4 mètres cubes, 4.243 wagonnets, 150 kilomètres de voie large, non compris environ 40.000 rails, 4 kilomètres de voie étroite, et 20.000 rails pour voie de 0 m. 50, 23 chaloupes, 23 canots, 13 cayanques, 63 chalands, 36 clapets à mains ou à vapeur, 9 remorqueurs, 89 excavateurs, 253 grues, 10 câbles-ways, 28 dragues, et en plus des approvisionnements importants de tuyaux de fonte pour les écluses, tôles, fers, etc. » Ajoutez à cela les 50.000 hectares de terres domaniales, les études, plans et autres renseignements acquis, qui sont d'une grande valeur, et il y aurait lieu de convenir que le prix indiqué par M. Hutin, quand on fit la proposition de vente, était plutôt modéré pour les circonstances.

Comme affaire, on ne peut en donner une plus avantageuse que cette concession, si la Compagnie pouvait se procurer le capital de 512 millions de francs, calculé par la dite Commission technique pour l'achèvement du canal.

M. Emile Levasseur, du Congrès international d'études du canal, réuni en mai 1879, estimait, à cette époque, le trafic par le canal, à compter de la deuxième ou troisième année de mise en service, à 5.268.000 tonnes qui seront augmentées de

5 o/o par années à partir de l'année 1876 où l'on fit ce calcul par la méthode indirecte, laquelle consiste à réduire en tonnes l'exportation des ports intéressés.

M. Daymard, ingénieur en chef de la Compagnie générale transatlantique, au nom de la liquidation, a estimé ce trafic en 1888 à 4.100.000 tonnes, et une augmentation de 250 mille tonnes par année, par la même méthode indirecte.

M. Bunau-Varilla, ancien entrepreneur de la Compagnie, a publié, en 1892, un travail estimant à 10.220.000 tonnes, le trafic à l'ouverture du Canal, encore à une époque déjà très éloignée, et la Compagnie elle-même a calculé que, de 1895 à 1897, le trafic pourrait *intéresser* la navigation des vaisseaux dont le tonnage arriverait à 8.330.900 tonnes ; mais que l'on pourrait compter sur un *trafic propre*, pour le moins de 4.300.000 tonnes à cette époque, sans préjudice de l'augmentation qui surviendra, en faisant concurrence au canal de Suez, pour le commerce avec l'Australie, la Chine, le Japon, les Philippines, la Nouvelle-Guinée, Bornéo, Sumatra, le Siam, la Birmanie et tous les autres pays de cette région vers laquelle les deux canaux sont destinés à le disputer.

Ajoutons les 5 o/o d'augmentation annuelle dans le développement naturel de la marine, ou si l'on veut, comme l'indique M. Daymard, 250.000 tonnes par année, et l'on verra que le chiffre de 8.000.000 de tonnes, comme trafic probable à la troisième année de l'ouverture du canal, est le plus près de la vérité, si l'on tient compte que le trafic, pour la troisième année après l'ouverture du canal, doit être calculé en 1915.

Ces 8 millions de tonnes, au prix maximum de 10 francs, autorisé par le contrat de concession, produirait :

Fr. 80.000.000 Sur cette somme, il ne serait pas exagéré de calculer 15 o/o comme produit des passages, dépôts de charbon et d'eau potable, pilotage, phares, télégraphe et téléphone, hôtels et autres annexes de l'entreprise, soit :

»	12.000.000	
»	92.000.000	*Produit brut.* — De cette somme il y aurait à déduire pendant les vingt premières années, la participation de la Colombie, à raison de 5 o/o, soit :
»	4.600.000	et il resterait par conséquent :
»	87.400.000	comme bénéfice brut.
		En déduisant 10 o/o comme frais d'administration et d'entretien, et en outre 10 o/o pour le renouvellement du matériel, ensemble 20 o/o, soit :
»	17.480.000	il resterait un bénéfice net de :
»	69.920.000	lequel, augmenté de 5 o/o annuel, par suite du progrès naturel de la marine, serait de :
»	69.920.000	au bout de 20 ans, donnant ainsi :
Fr.	139.840.000	soit le double du bénéfice initial.

Comme on le voit, le bénéfice, unique en son genre, permettrait d'amortir, en peu d'années, les 200.000.000 francs, pour lesquels on veut vendre cette entreprise, plus les intérêts ; tout en laissant une marge suffisante pour payer le service du nouveau capital, et rémunérer d'une manière satisfaisante les intérêts des actionnaires, fondateurs et obligataires de l'ancienne Société, ainsi que les actionnaires de la Compagnie nouvelle.

Rodulfo Samper.

La Colombie et les États-Unis d ans la question de Panama

SOMMAIRE

I. — Les Etats-Unis et la Colombie établissent un mode de relations par le traité de 1846.

II. — Par l'article 35 de ce traité, les Etats-Unis garantissent :

a) La neutralité de l'isthme, c'est-à-dire le libre transit à travers tout son territoire;

b) Par conséquent, en faveur de la Colombie, la souveraineté et la propriété du même territoire.

III. — La politique des Etats-Unis a toujours respecté ces garanties et obligations.

IV. — Les messages du Président des Etats-Unis et les déclarations des secrétaires d'Etat ont toujours été d'accord avec les droits de la Colombie et ses revendications pour obtenir justice dans les conflits qui se sont élevés à Panama.

Le traité de 1846.

La première transaction diplomatique — pour citer les mots mêmes de M. Evarts, secrétaire d'Etat — qui acquit des droits au gouvernement des Etats-Unis tout en lui faisant assumer des obligations vis-à-vis de la Colombie, fut le traité signé en 1846 et ratifié par les deux gouvernements en 1848.

Par l'article 35 de ce traité il fut stipulé :

Article XXXV.

Paragraphe 1. « Et afin de s'assurer la jouissance paisible et constante de ces privilèges, et aussi bien comme compensation spéciale à de tels avantages que pour les faveurs qu'ils obtiennent en vertu des articles 4. 5, 6 de ce traité, les Etats-Unis garantissent, par ces présentes stipulations, d'une manière positive et efficace, à la Nouvelle-Grenade (Colombie) la parfaite neutralité de l'isthme susnommé, pour que le libre transit de l'un à l'autre océan ne vienne à aucune époque à être interrompu ou gêné, pendant l'existence de ce traité, et, *par conséquent*, les Etats-Unis garantissent aussi, de la même manière, les droits de souveraineté et de propriété que la Nouvelle-Grenade a et possède sur le dit territoire. »

Il faut observer que dans cette convention le mot *neutralité* n'indique pas qu'il s'agit d'une *neutralisation*, ce qui impliquerait l'action concurrente de diverses puissances.

« Ce n'est pas une neutralisation avec la pensée qu'il n'y aurait pas engagement et garantie de protection du libre transit et de la souveraineté et propriété de la Colombie sur le territoire de l'isthme. » (Warthon, partie 40, paragraphe 150 ff.)

Nous trouvons la même interprétation de sens commun toutes les fois que les Etats-Unis rappellent ce traité. Dans les pourparlers avec la Cour de Saint-James (8 mai 1882) :

« Par le traité de 1846, la Nouvelle-Grenade, en échange de certaines garanties, accorda aux Etats-Unis de réelles concessions relatives à la route de Panama; les Etats-Unis garantissaient à la Colombie, d'une manière positive et efficace, la parfaite neutralité de l'isthme, afin que le libre transit de l'une à l'autre mer ne vînt à être ni interrompu ni gêné; ils reconnaissaient de même la souveraineté et la prospérité que la Nouvelle-Grenade a et possède sur le même territoire. »

Et pour donner une plus grande importance aux droits

exclusifs des Etats-Unis à donner cette garantie, M. Frelinghuysen ajoute :

« Le traité signé en 1846 avec la Colombie se trouve en pleine vigueur. Si la Grande-Bretagne désirait obtenir le même privilège que les Etats-Unis, il lui faudrait, sans aucun doute, solliciter le consentement de la Colombie et de ce même gouvernement des Etats-Unis dans des termes également acceptables pour les deux pays. »

M. Blaine, secrétaire d'Etat à M. Lowell, ministre des Etats-Unis à Londres (24 juin 1881) :

« En 1846 fut négocié un traité mémorable et important entre les Etats-Unis et la République de Colombie. Dans l'article 35 de ce traité, en échange de certaines concessions faites aux Etats-Unis, nous garantissions, d'une manière positive et efficace, la parfaite neutralité de l'isthme ainsi que les droits de souveraineté et de propriété de la Colombie sur tout le territoire de l'isthme compris dans les limites de l'Etat de Panama. »

M. Evarts, secrétaire d'état, à M. Dichman, ministre des Etats-Unis à Bogota (avril 1880) :

« On ne doit pas oublier de remarquer que par l'article 35 du traité de 1846, les Etats-Unis, pour s'assurer la jouissance paisible et constante des privilèges que leur concède ce traité, non seulement doivent d'une manière positive et efficace assurer à la Nouvelle Grenade la neutralité de l'isthme, mais s'engagent encore à maintenir de la même façon les droits de souveraineté et de propriété qu'elle a et possède sur le même territoire. »

La politique des Etats-Unis à l'occasion des troubles dans l'Isthme

La conduite des Etats-Unis en ce qui concerne leur intervention à propos des divers troubles locaux n'est pas moins clairement favorable aux droits de la Colombie.

Le président Cleveland dans son premier message annuel en 1885 s'exprime ainsi à leur sujet :

« Les embarras qui résultent de la guerre civile en Colombie exigent l'emploi de la force armée pour obtenir, d'accord avec l'article 35 du traité de 1846, l'assurance de sauvegarder la liberté du transit à travers l'isthme de Panama. Il nous faut seulement exercer les pouvoirs que ce même traité *nous a expressément réservés en tenant compte des droits de la Colombie*, aussi les forces envoyées dans l'isthme ont reçu l'ordre de limiter leur action à empêcher d'une manière sûre et certaine que le transit soit jamais interrompu ou entravé.

« L'exécution de cette tâche si délicate et si lourde de responsabilité nécessitait certaines libertés de police dans le cas où l'autorité locale se trouvait momentanément impuissante, mais ne devait cependant intervenir que comme un appui pour la souveraineté de la Colombie. »

M. Fish, secrétaire d'Etat aux Etats-Unis, à M. Keeler, 1873 :

« En vertu du traité de 1846 avec la Nouvelle Grenade ce gouvernement se trouve tenu d'assurer la neutralité de l'isthme de Panama et *il n'y a aucun doute qu'on ait jamais voulu nier que cette clause* n'implique l'obligation de protéger la route de l'isthme contre les violences des factions locales. Toutefois s'il a été nécessaire de manifester cette protection, comme cela a eu lieu dernièrement avec les forces confiées à

l'amiral Olny, nous ne l'avons fait qu'avec l'assentiment et sur les instances mêmes des autorités locales et l'on peut sans hésiter considérer comme un devoir des autorités locales de protéger la route contre les attaques des insurgés locaux. »

Le même secrétaire répète dans les mêmes termes, le 29 octobre 1873, les mêmes instructions à M. Scruggs, ministre des Etats-Unis à Bogota.

M. Evarts, secrétaire d'Etat à M. Sherman, 14 novembre 1879 :

« Notre garantie de neutralité de l'isthme de Panama ne peut donner lieu à aucune action de la part de ce gouvernement pour restreindre le transport des munitions dans le cas d'une guerre où notre gouvernement est neutre. »

Ces extraits ont été tirés des *Congressional Papers*, documents officiels du gouvernement des Etats-Unis, par le docteur J. Patiño.

Le Message de M. Roosevelt

(au *Petit Journal*)

Paris, le 10 décembre 1903.

Monsieur le Directeur,

Le message que le président Roosevelt vient d'adresser au Congrès des Etats-Unis renferme les extraordinaires affirmations qui suivent :

« En 1846 le gouvernement des Etats-Unis conclut un traité avec la Nouvelle Grenade, qui précéda dans l'isthme la République colombienne et la république actuelle de Panama ; ce traité portait que le gouvernement et les citoyens des Etats-Unis auraient toujours toute liberté de passage à travers l'isthme de Panama quels que fussent les moyens de communication qui pourraient être créés. En échange, notre gouvernement garantit la neutralité parfaite de l'isthme, afin que le libre transit d'une mer à l'autre ne fût ni interrompu, ni entravé. Le traité accordait aux Etats-Unis un droit formel de propriété que la Nouvelle Grenade pouvait alors donner, conformément aux droits de souveraineté et de propriété qu'elle possédait sur le territoire en question. »

Il est bien exact, comme le dit M. Roosevelt, que par le traité de 1846 les citoyens américains ont le libre parcours de l'isthme ; cependant, il faut tout d'abord remarquer que cette concession n'implique nullement la transmission d'un droit de propriété, quoique ce soit, jusqu'à un certain point, une ser-

vitude pour la Nouvelle Grenade (depuis République de Colombie) en faveur des Etats-Unis ; mais en outre, ainsi que le déclare expressément l'article 35 de ce traité, comme compensation aux concessions octroyées par la Nouvelle Grenade aux Etats-Unis, ceux-ci garantissent non seulement la neutralité du transit, comme le dit M. Roosevelt, mais encore la *souveraineté* de la Nouvelle Grenade (ou Colombie) sur l'isthme de Panama. L'existence de cette servitude ne suppose nullement l'abrogation du droit de propriété de l'état qui la concède ; bien au contraire, puisqu'elle suppose la permanence de ce droit et précise les obligations des Etats-Unis corrélativement avec les droits de *propriété* et de *souveraineté* de la Colombie dans l'isthme de Panama (1).

« Le nom de la Nouvelle Grenade, dit M. Roosevelt, *a disparu et sa propriété a été répartie*. Son successeur, le gouvernement de Colombie, *a cessé d'avoir aucun droit sur l'isthme...* »

La déclaration du président Roosevelt est tellement transcendante que son accomplissement produirait le plus complet des changements dans la mappemonde. C'est la première fois, en effet, que l'on entend dire qu'un changement de nom fait perdre à un Etat ses droits de propriété sur une partie déterminée du territoire. Nice et la Savoie ont été acquis par la France alors qu'elle s'appelait « Empire français », et il n'est jamais venu à l'esprit de quelqu'un de penser que le seul chan-

(1) L'article 35 du traité de 1846 signé avec la Nouvelle Grenade (aujourd'hui république de Colombie), renferme le passage suivant :

« ..... Et afin d'assurer la jouissance paisible et constante de ces privilèges et comme compensation spéciale à ces mêmes privilèges, aussi bien que pour les faveurs concédées par les articles 4, 5 et 6 de ce traité, les Etats-Unis garantissent d'une manière positive et efficace à la Nouvelle Grenade (République de Colombie), par cette présente stipulation la parfaite neutralité de l'isthme susnommé pour que le libre transit d'une mer à l'autre ne puisse être interrompu ou entravé à aucune époque durant l'existence de ce traité ; et, par conséquent, les Etats-Unis garantissent, de la même manière, les droits de souveraineté et de propriété que la Nouvelle Grenade a et possède sur le territoire mentionné plus haut. »

gement dans le régime intérieur ou la constitution du pays impliquait une rétrocession des frontières françaises à l'état qui les possédait avant l'adjonction de ces provinces.

« Une nouvelle république, celle de Panama, a recueilli les droits qu'exerçaient sur l'isthme d'abord la Nouvelle Grenade, puis, plus récemment la Colombie... »

La nouvelle république de Panama dont parle ici le président Roosevelt ne peut recueillir les droits de la Colombie, d'après les termes suffisamment précis du traité de 1846. Et s'il se trouvait un peuple qui ne puisse accepter que la Nouvelle Grenade (appelée depuis Colombie) perde ainsi ses droits de souveraineté sur l'isthme, ce devrait être précisément les Etats-Unis qui s'y sont obligés le jour où ils ont solennellement engagé leur parole. Et il est si certain que les Etats-Unis ne se sont jamais crus déliés des engagements contractés avec la Nouvelle Grenade par ce seul fait qu'elle a changé son nom contre ceux de Confédération Grenadine (1858) Etats-Unis de Colombie (1863) et République de Colombie (1886), qu'en aucune occasion ce pays-là n'a cessé de faire usage de ses droits et d'accomplir les obligations qui, d'après ces faits, auraient dû se ressentir du changement de nom correspondant aux changements des institutions politiques.

Quelles sont les causes de la conduite du gouvernement des Etats-Unis, si contraire à celle qu'il a observée toujours vis-à-vis de l'isthme de Panama?

« Le gouvernement de la Colombie, dit M. Roosevelt, a non seulement répudié notre dernier traité avec lui, mais la façon dont il l'a répudié rend évident qu'il ne restait pas *l'ombre d'un espoir pour nous d'obtenir jamais de ce gouvernement un traité satisfaisant.* Le peuple de Panama était depuis longtemps mécontent de la République de Colombie, et il n'était resté calme que dans l'espoir que le traité serait conclu. Quand il est devenu évident que le traité était irrévocablement rejeté, le peuple de Panama s'est soulevé, littéralement, comme un seul homme. Pas un coup de fusil n'a été

tiré dans l'isthme pour défendre le gouvernement colombien. »

Ce paragraphe semble donner la raison de l'attitude du président Roosevelt vis-à-vis de la Colombie en cette occasion. On avait perdu L'ESPOIR D'UN TRAITÉ SATISFAISANT ! Quoi de plus? Devant la nécessité ou l'utilité de ce traité « satisfaisant » pour les Etats-Unis. les droits de la Colombie importaient peu et les stipulations des traités disparaissaient ! Par la même raison il n'y eut même pas « un coup de fusil, pas un seul » dans l'isthme.

La garnison militaire se trouvait engagée dans une trahison et les navires américains étaient arrivés, au moment opportun, pour débarquer des soldats et fournir des armes aux résidents américains aussi bien qu'aux autres, au nom de l'humanité et de la liberté du transit. Voilà pourquoi l'indépendance de Panama, au lieu d'être proclamée sur la place publique ou au grand jour, courant ainsi les risques d'une révolte du sentiment public, nous apparaît comme le résultat d'une intrigue de caserne.

M. Roosevelt énumère dans son message les révolutions, rébellions et émeutes qui se sont produites dans l'isthme depuis cinquante ans. Mais il faut dire que plus d'une a été du même genre que celle qui vient de donner pour résultats la proclamation de l'indépendance de l'isthme, et le message pourrait comprendre dans le nombre de ces rébellions la tentative de soulèvement qui, sous le drapeau de la dénommée « République de Panama », a éclaté il y a peu de jours, donnant lieu à la déportation d'un colonel et de plusieurs officiers de l'armée de cette « république ». Cette tentative se charge, en outre, de supprimer du message de M. Roosevelt, la partie relative à l'instabilité de Panama comme conséquence de sa dépendance de la Colombie.

Les perturbations de la paix à Panama ne démontrent rien contre la Colombie, pas plus que pour les relations entre la Colombie et Panama. Bien plus, elles nous expliquent que la raison secrète de ces rébellions et de ces émeutes ne se trouve

pas dans ce fait que l'isthme appartient à la Colombie, puisque ces agitations ne se sont pas propagées et répandues à travers le reste du pays : elles n'ont eu qu'un caractère local.

Les agitations politiques de Colombie ne prouvent rien non plus contre la justice des lois de ce pays, pas plus que contre l'esprit essentiellement chrétien de ses institutions. Elles font partie de la marche logique des peuples pour arriver à un établissement définitif. Il n'est pas nécessaire de citer toute l'histoire de l'humanité pour montrer que ces convulsions régénèrent un peuple au lieu de l'affaiblir. Pourquoi croirait-on que les nations jeunes doivent faire exception aux règles de l'histoire?

Ce qui peut détruire un pays, quelle que soit la force de son pouvoir et de ses principes vitaux, c'est plutôt d'accepter la complicité d'un attentat contre le droit, qui est supérieur à tout ce que la force et la violence de la convoitise peuvent imaginer.

Si les Etats-Unis ont considéré comme indispensable aux progrès du monde la construction du canal interocéanique, ils peuvent employer tous les moyens nécessaires à accomplir leur projet d'en faire un canal universel en aidant moralement, comme pécuniairement d'ailleurs, la Compagnie française. Pourquoi ne le feraient-ils pas? Le Gouvernement français agit ainsi durant plusieurs années.

Il n'y avait pas, il n'y a pas eu de canal et encore moins un canal libre et neutre en ce que la politique américaine a si fort désiré dans ces dernières années. Il y a eu, en fin de compte, un canal particulier, sur un territoire particulier et pour un usage particulier, et c'était tout ce que l'on cherchait.

Devant la faiblesse de la Colombie vis-à-vis des Etats-Unis il a fallu qu'il en soit ainsi. Mais le monde serait épouvanté si la seule volonté du gouvernement américain actuel suffisait pour faire perdre à la Colombie sa souveraineté dans l'isthme. Ce serait un odieux abus de la force; mais cette franchise,

toute crue, d'un gouvernement qui viole le droit international et se pose ainsi en apôtre des droits de la force serait préférable aux prétextes des avocaillons, employés par la patrie de Washington pour disculper un attentat qui rougira l'histoire d'une nation que le monde voudrait voir aussi grande par sa justice que par son industrie.

Un journal parisien, qui jusqu'à aujourd'hui s'est particulièrement fait le champion de l'iniquité que l'on consomme en Amérique, publie un cablogramme de Washington où le général Young, chef de l'état-major des Etats-Unis, fait les déclarations suivantes : « Le Ministère de la Guerre est prêt à faire partir des troupes pour l'isthme dans le plus bref délai, au cas où leur présence serait nécessaire. La politique du ministère consiste à empêcher un conflit *en tenant les troupes colombiennes à une distance plus considérable des points de l'isthme où il semble qu'un combat avec les troupes de Panama pourrait se produire.* Une sage politique militaire exige une extension de la zone protégée, jusqu'à englober tout le territoire de Panama. *En conséquence, il ne sera permis à aucun Colombien de passer la frontière pour pénétrer en Panama.* Si des Colombiens parviennent à transgresser cette défense, on les expulsera. »

Quelques heures avant la publication de cette déclaration, M. Roosevelt disait dans son message que « les événements d'un demi-siècle sont là pour prouver que la Colombie est absolument incapable de maintenir l'ordre dans l'isthme » et que « seule l'intervention active des Etats-Unis a permis à la Colombie de maintenir l'apparence de sa souveraineté, autrement il y a longtemps que Panama serait séparé de la Colombie. »

Le général Young affirme le contraire du président Roosevelt. Si le gouvernement américain ne s'était pas mis hors du droit, ces contradictions n'auraient pas lieu, parce que la justice ne saurait être ambiguë. Aussi, si jamais les Assises de La Haye avaient à intervenir dans cette question, elles sau-

raient bien tenir compte des mobiles qui ont dicté la conduite des autorités américaines, à moins que les tribunaux internationaux ne jugent pas bon d'observer la même logique que les tribunaux civils appréciant la véracité d'un témoin qui se contredit. Et en tout cas, si l'on ne veut s'appuyer que sur les crises politiques de la Colombie, il faudrait se souvenir de la femme adultère dont parle l'Evangile.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Carlos Calderon.

La Crise de Panama

(du *Petit Journal*)

I

Dans un message retentissant, où respire l'orgueil de l'audacieuse victoire remportée par les Etats-Unis sur le monde entier, le président Roosevelt glorifie le démembrement de la Colombie, la prise de l'isthme de Panama, la confiscation du futur canal ; il déclare joyeusement que le droit international a dû être violé *pour l'honneur et les intérêts* de sa patrie, que « *c'eût été pour son gouvernement un acte de folie et de faiblesse criminelle d'agir autrement qu'il l'a fait lorsque la révolution du 3 novembre éclatait à Panama.* »

Ce langage est conforme aux principes d'action définis par le Congrès en 1899, quand il autorisait le président de la République à faire rechercher la meilleure route pour la réunion des deux Océans, à *placer le canal sous le contrôle, la direction et la propriété des Etats-Unis.*

Quant à M. Roosevelt, il oublie les règles de moralité publique dont il était l'éloquent promoteur, il prend l'attitude guerrière qui convient à son tempérament et à l'impérialisme yankee, énergiquement célébré par lui-même :

« Une jeune et vigoureuse nation comme la nôtre *ne reste* « *pas toujours immobile.* Nous ne pouvons pas, *même si nous* « *le voulions*, jouer le rôle de la Chine et nous contenter de « *pourrir pouce à pouce dans une ignoble aise à l'intérieur de*

« *nos frontières*, ne prenant nul intérêt à ce qui se passe au-
« delà, plongés dans le commercialisme, *insoucieux de la vie*
« *plus haute, la vie d'aspiration, de peine et de risque.* »

« On accorde peu d'attention à la femmelette et au *couard*
« *qui babille de paix ; mais on fait justement attention à*
« *l'homme fort qui, l'épée ceinte sur la cuisse, prêche la paix.* »

Voici la réponse qui, du Nouveau-Monde, arrive aux humanitaires et aux arbitragistes du Vieux-Monde !

Pour atteindre son but, la politique américaine n'a fait aucune faute pratique, rien épargné, rien redouté, rien respecté.

Elle a d'abord fait abroger par l'Angleterre le traité Clayton-Bulwer, qui lui refusait la prépondérance exclusive dans l'isthme : l'Angleterre, absorbée par la domination de Suez, s'est résignée pour Panama ; *la France n'a rien dit et l'Europe n'a pas vu l'escamotage !*

Restait à obtenir l'assentiment nécessaire de la Colombie à la rétrocession de la Compagnie française et l'assentiment de la Compagnie française au rachat, subordonné lui-même à la volonté de la Colombie d'après les termes formels de la loi de concession. *Deux obstacles formidables !*

Si la Colombie et la Compagnie comprenaient leurs intérêts, pourquoi céder ? Et si elles cédaient, quel prix ne devraient-elles pas réclamer pour un abandon presque inestimable ?

Or, les Etats-Unis sont venus à bout de leur double résistance *à des conditions invraisemblables, à peu près pour rien.*

La commission d'études officiellement nommée par Washington, d'après la loi du 3 mars 1899, avait pour mission de se renseigner à Paris et à Panama.

A Panama, elle constata l'énorme supériorité du tracé de Panama sur la folie inexécutable du Nicaragua et l'immense valeur des travaux effectués ; à Paris, elle observa d'emblée les circonstances les plus favorables, le désarroi politique, l'impuissance financière, l'incurie générale, la désertion universelle. D'où elle conclut que l'affaire était admirable et qu'elle était à prendre au pied levé avec une aisance inouïe.

Aussi dès que les commissaires eurent repassé l'Atlantique, ils s'empressèrent de négocier et la conversation pour une vente définitive, engagée par l'Amérique, fut acceptée sans protestation, avec un manque total de sang-froid, par la Compagnie nouvelle de Panama.

Cette Compagnie était chargée d'une tâche magnifique, mais aussi d'une responsabilité redoutable.

Fondée au capital de 65 millions, elle devait servir d'intermédiaire entre l'ancienne et la future Société *pour l'achèvement du canal.* Elle avait deux étapes à franchir : 1° compléter les études en cours et déterminer les conditions d'une reprise avec le devis de dépenses précises ; 2° décider avec le concours d'un comité technique et sous un contrôle spécial *si le canal devait être achevé ou non.*

Evidemment une telle résolution, si grave, avait besoin d'être entourée de la plus large publicité, préparée en pleine lumière, soumise à l'examen loyal et au jugement direct de tous les *intéressés intéressants*, c'est-à-dire du public français tout entier *où les porteurs d'actions de la nouvelle et surtout de l'ancienne compagnie sont si nombreux.*

Malheureusement, les 65 millions d'actions de la Compagnie nouvelle ont été souscrits jusqu'à concurrence de 40 millions par diverses personnes ou sociétés *à la suite de transactions sur procès, intervenues avec les liquidateurs.* Ce n'est en vérité qu'un remboursement modeste des sommes indûment touchées, suspectes ou douteuses, *dont le gain explique les gaspillages précurseurs de la faillite.* Au lieu de prendre en main avec une ardeur méritoire la défense des actionnaires, l'idée de ce groupe paraît être d'en finir coûte que coûte, même par l'enterrement rapide et irrémédiable de l'œuvre du canal, pour clore l'ère des revendications dangereuses, et reprendre sans efforts, ni risques, l'argent réclamé par le liquidateur bénévole.

De là sans doute l'*énorme* confiance des Etats-Unis dans le succès de leur tentative pour l'acquisition à vil prix du maté-

riel entassé dans l'isthme, du cube de terre déblayée, et *la dépossession absolue de l'épargne française*. Jusqu'à présent, ils ne se sont pas trompés. Comme ils se flattent d'enlever les dernières formalités sans peine, et jugeant la Compagnie agonisante, le coup de Panama a été conçu, exécuté révolutionnairement et consacré diplomatiquement par une reconnaissance formelle.

La Compagnie française est dédaigneusement regardée *comme acquise sans retour pour un pourboire de 200 millions* et la Colombie qui se mettait au travers a été brutalement dépouillée en un clin d'œil d'une de ses provinces. Tout le monde devine comment se tiennent étroitement et s'enchaînent la politique et le commerce, comment la cause des souscripteurs français est compromise et leur avenir frustré par le rapt des Etats-Unis. Les deux opérations consécutives, intimement unies, du rachat et du coup de force, font partie du même plan, s'appellent et se suivent naturellement.

Quelles seront donc *les chances de l'argent français*, si le consentement prématuré des représentants de la Compagnie nouvelle à la vente irrévocable est sanctionné par les actionnaires eux-mêmes ?

Leur rêve ou plutôt leur souhait réalisable était sinon de retrouver toute leur souscription, au moins d'en recouvrer une portion notable : si les capitaux appelés de nouveau pour l'achèvement du canal ont un droit de priorité dans les bénéfices, ceux-ci apparaissent tels aux connaisseurs expérimentés et consciencieux que le capital primitif peut être encore rémunéré honorablement.

Au lieu de cet espoir consolant, voici le bilan de la défaite dont le pacte a été rédigé et ne demande plus qu'une approbation, celle des actionnaires, à la veille d'être dépouillés, par surprise et par un vote d'ignorance, comme la Colombie l'a été par la conspiration et les armes !

Pour commencer les travaux du canal, faire les coûteuses expériences que nécessite un travail d'une telle importance —

l'ancienne Compagnie a payé *1,250 millions*. La part faite aux erreurs ou aux fantaisies administratives de la Compagnie de Lesseps, *plus de 750 millions* ont été dépensés pour les travaux proprement dits productifs. La Compagnie nouvelle a fait la démonstration de la possibilité d'achèvement du canal et a dépensé pour cela, à son tour, *45 à 50 millions*.

Que fallait-il demander en compensation?

Les estimations de la Compagnie s'élevaient à *500 millions* environ. En regard, les Etats-Unis donnèrent une estimation de 150 millions en 1900, portés à 200 millions en 1901.

Il y avait lieu de *discuter au moins*. Les Américains refusèrent pour des motifs qu'il est superflu de développer ici, mais que légitime la certitude d'une capitulation française!

Pourquoi les liquidateurs, cédant à la volonté du conseil d'administration, ont-ils accepté, comme lui, de vendre — d'offrir même — le canal aux Etats-Unis pour 200 millions? Pourquoi après cette première faiblesse ont-ils accepté une répartition qui dépouille complètement les actionnaires de l'ancienne Compagnie et ne donne aux obligataires qu'un faible dividende — tandis que les actionnaires que l'on sait, de la Compagnie nouvelle vont faire un bénéfice notable? Pourquoi s'est-il trouvé des magistrats pour couvrir de pareils accords?

La crise de Panama est à son apogée, au point le plus aigu. La prochaine assemblée, qui ne saurait être ajournée au delà du mois courant, est vouée aux délibérations essentielles, dont l'issue sera d'une importance capitale.

Tout est-il perdu?

Evidemment, le mal consenti par la mollesse des uns et consommé par la rapacité ambitieuse des autres, est terriblement grand. Pourtant rien n'est terminé, si la volonté de l'épargne française, traduite vigoureusement par les capitalistes et par l'Etat, entame une campagne de restitution pour la conquête du terrain perdu.

En tous cas, l'heure est solennelle. Elle implique le choix

entre un effort commun de la nation et du gouvernement ou la renonciation complète. En échange une aumône de 200 millions pour une affaire française, dont le prestige moral est difficile à calculer, dont les bénéfices hypothétiques justifient peut-être les prévisions les plus optimistes, et la valeur matérielle, strictement estimée, dépasse 500 millions !

Ernest Judet.

La France à Panama

(du *Petit Journal*)

II

Je crois avoir expliqué hier que les négociations engagées par les Etats-Unis, pour hériter au prix de 200 millions de toute l'œuvre de Lesseps, et nous supplanter définitivement, avaient précédé, facilité, et même provoqué le dernier acte du drame, la prise hypocrite et violente de la province de Panama. C'est parce que les actionnaires, nos compatriotes, sont menacés d'expulsion radicale que la révolution a été possible, qu'elle a été méditée et accomplie.

La grande République qui dirige ces opérations apparemment compliquées, en réalité fort simples, n'a pas commis notre erreur de séparer maladroitement l'intérêt politique et l'intérêt financier. Dans une si grande, si extraordinaire affaire, tout est indissolublement lié. L'influence extérieure de notre pays, son renom, son prestige dans le nouveau monde dépend du succès ou de l'échec de la Compagnie qui déployait là-bas notre drapeau : il n'est pas jusqu'aux marchés de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, source de tant de richesses pour notre commerce d'exportation, dont l'avenir sera consolidé si nous aboutissons, sera compromis fatalement si nous échouons.

Les Yankees savent à merveille que le canal paiera largement, au delà même des pronostics les plus larges : ils veulent

donc s'en emparer pour y faire de l'argent. Mais au-dessus des appétits individuels, l'Etat qui les règle, les dirige et les exploite à l'occasion, marche à son but, cherche son triomphe et le proclame comme un défi. Son habileté trop heureuse jusqu'ici s'attachait à un double dessein, d'abord acheter au meilleur marché notre bien, puis fonder par cet achat la suprématie américaine sur l'Océan Pacifique et l'Océan Atlantique. Ainsi quand les hostilités particulières s'opposaient sur les deux tracés, Panama ou Nicaragua, quand l'aveuglement des spéculateurs ou des industriels concurrents entravaient la conquête de l'isthme, les présidents et le Congrès lui-même par le vote clairvoyant de majorités inébranlables, rectifiaient les faux coups de barre, ramenaient l'attention publique à la vérité, brisaient les petites résistances, enfin dans un élan brutal d'impérialisme féroce démembraient la Colombie, violaient la charte des nations civilisées, se mettaient en lutte directe avec l'Univers stupéfait !

C'est au nom de ces principes sauvages mais vigoureux, que l'amiral Walker disait insolemment aux représentants de notre Compagnie en détresse, délaissée par les pouvoirs de Paris : « Vous êtes une Compagnie en faillite ; l'avis de beaucoup. ici, est *que l'on ne devrait rien vous donner du tout : mais notre gouvernement est un gouvernement bienveillant ; il ne veut pas vous dépouiller tout à fait.* »

Le mépris et la dureté ont inspiré du côté américain les négociateurs du rachat, inquiets seulement que dans un dernier hoquet d'agonie la propriété de nos travaux leur échappe. La même rigueur insatiable préside aux conditions du traité imposé à la pauvre République mort-née de Panama, confisquée, avant d'être conçue, par les Etats-Unis. Grâce à la fiction d'un prétendu dualisme, ils s'arrogent des avantages qu'ils n'eussent peut-être pas osé demander à l'annexion directe.

Le traité soumis actuellement à l'approbation du Sénat renferme des clauses fantastiques qui non seulement suppri-

ment toutes les garanties des autres peuples, mais légalisent la tyrannie des Etats-Unis. A perpétuité, ils se font livrer *l'exploitation, l'occupation et le contrôle de la zone du canal, ainsi que des territoires qui en dépendent, ainsi que les quatre îles situées dans la rade de Panama.* C'est l'article 2.

L'article 3 va plus loin encore ; il donne au gouvernement américain : « *Tous les droits, pouvoirs et l'autorité que les Etats-Unis seraient appelés à posséder et à conserver, s'ils étaient souverains absolus de la région comprenant les territoires et secteurs maritimes en question, et cela à l'entière exclusion pour la République de Panama de semblables droits* ». Il est difficile d'être plus explicite. L'épaisseur des privilèges est triplée ou quadruplée par une série de précautions inusitées autour de l'hégémonie des Yankees.

Voilà le meilleur commentaire de l'acharnement, du sans-gêne et de l'âpreté de M. Roosevelt pour qui l'instrument économique n'est plus que le pivot d'une vaste et envahissante action politique. Quel contraste avec l'indifférence navrante affichée par notre ministre des affaires étrangères, complétant une douloureuse suite de défaillances et de capitulations ! Lui s'en remet à la bonté des Etats-Unis, comme aux promesses et aux gages offerts par la République de Panama ! Le bon billet que signent des deux mains les humbles commis de la Maison-Blanche, tolérés à Colon par leurs rudes et implacables patrons !

D'ailleurs, si nous parlons sérieusement, qu'ont-ils à promettre ? Que les pauvres 200 millions octroyés par le mépris américain tomberont dans notre bourse ? Parbleu ! C'est le plus vif désir des Etats-Unis de solder cette note modeste, de clore l'incident, de nous mettre à la porte et de rayer pour toujours la France du champ de bataille où elle devait remporter une gloire immortelle, avec de superbes bénéfices, salaire mérité de notre intuition et de notre persévérance !

Deux solutions étaient en présence, face à face.

La solution purement américaine accapare tout, le perce-

ment par les ingénieurs, la constitution financière, le commerce, la propriété et la domination navale par la fortification du passage, aux dépens et à l'exclusion de tous les peuples, avec d'innombrables et terribles guerres en perspective.

La solution française nous assurait légitimement l'ouverture du canal par les mains qui l'avaient creusé, sous les auspices de ceux qui avaient eu l'intelligence et le courage de l'entamer, avec la richesse de l'exploitation : elle donnait généreusement au monde la sécurité absolue du transit, la liberté perpétuelle des flottes commerciales, la sincère neutralité pour les escadres de guerre et la paix solidement assise sur une protection inébranlable.

Il semble inouï que les Etats-Unis gagnent une partie où ils sont *seuls* contre *tous*. Hélas! ils ont presque réussi. En tout cas, le système inverse était infiniment plus commode, comme il était plus rationnel.

Que fallait-il pour que nous ne soyons pas frustrés de nos capitaux, chassés indignement de l'isthme où tant d'énergies se sont consumées, où sont engloutis tant de millions, où sont morts tant de pionniers intrépides? Que fallait-il pour que l'ostracisme dont nous allons souffrir les premiers fût évité aux autres Etats?

Un peu de conscience et d'activité clairvoyante chez nous; un peu d'aide du dehors pour la conclusion d'une entreprise où nous prenions la tête de l'humanité à son profit.

S'il nous répugnait de faire appel au concours universel bien qu'il correspondît à notre dignité comme aux devoirs de notre diplomatie, pourquoi ne pas utiliser l'alliance franco-russe dont la communauté de vues était identique dans cette cause suprême? Si la France ne pouvait pas sans humiliation et déchéance manquer sa destinée à Panama, la Russie qui pousse depuis un demi-siècle son empire avec continuité en Extrême-Orient ne saurait se désintéresser des conditions dans lesquelles fonctionnera le futur canal. Elle s'est installée à Port-Arthur, cherchant anxieusement la mer libre, précisé-

ment pour commander le Pacifique où elle rencontre les Etats-Unis. Supposez le passage de Panama refusé dans les conflits postérieurs : quel coup pour elle, quel échec pour son développement et ses mouvements !

Si les hommes responsables du rôle de la France avaient eu, *une seconde*, le désir de sauver Panama et les efforts constants de l'épargne nationale, si leur timidité avait trahi leur envie de servir le pays dans cette question capitale, ils n'avaient qu'à se tourner du côté de la Russie et son concours empressé était certain immédiatement ! A Saint-Pétersbourg, les yeux sont ouverts et l'esprit comprend ce que cessent de voir les politiciens débordés par les querelles quotidiennes de parti !

La tentative devait venir d'ici. C'eût été un honneur et une louable initiative. L'accord était aisé : lorsque la France descendit négligemment la pente au bas de laquelle les actionnaires de Panama furent étranglés par la politique entreprenante et cynique des Etats-Unis, la Russie s'était émue spontanément. Elle avait étudié avec une attention extrême le danger, cherché le remède et l'avait trouvé. *L'ayant découvert, elle y ajouta un acte qui pouvait, qui devait être le salut.*

N'existe-t-il pas une preuve qu'au moment décisif, c'est-à-dire en 1901, le ministère de la marine russe *demanda officiellement* à la Compagnie nouvelle de Panama *de lui vendre quelques hectares en bordure du canal?*

Sous la forme la plus rationnelle et la moins inquiétante, c'était le procédé pratique d'installation, l'exemple parfait de la *méthode* à inaugurer, que tous les pavillons étaient en mesure d'imiter successivement ; ainsi, ils arrachaient le canal à l'accaparement d'une puissance militaire qui en abusera, qui, faisant litière des souscripteurs français, fera table rase des garanties internationales. Elle cessera de les respecter le jour où elle entrera en lutte avec n'importe quel adversaire. Alors éclateront les funestes conséquences de l'incurie passée comme de la désertion présente !

La combinaison russe est encore ignorée du public : elle ne l'a pas été, à l'époque, du gouvernement français. S'il a détourné ses regards et fermé ses oreilles, c'est qu'il était insensible au malheur qui s'est accru depuis et contre lequel l'assemblée prochaine des actionnaires n'a plus d'autre ressource que l'adoption de mesures héroïques. Souhaitons qu'elles soient adoptées et qu'elles soient efficaces!

Quoi qu'il arrive, les victimes n'auront pas, dans leurs enquêtes et leurs revendications, trop de toute leur pénétration et de toute leur sévérité; elles apprécieront les oublis coupables et les refus incroyables dont elles subissent la loi cruelle, acculées à des résolutions sans précédent pour se dégager de l'étreinte américaine, des forces conjurées contre leur résistance et leurs droits.

Ernest Judet.

Lettres aux Journaux

(du *New-York Herald*)

Paris, le 11 décembre 1903.

Monsieur le Directeur,

Dans le message qu'il a adressé ces jours derniers au Congrès des Etats-Unis, le président Roosevelt a fait remarquer qu'il y avait eu, dans l'isthme de Panama, cinquante-trois révolutions, rébellions ou émeutes dans l'espace de cinquante-sept ans et que, sans l'appui des troupes américaines, la Colombie n'aurait pu sauvegarder sa souveraineté sur cette partie de son territoire.

Il y a dans ces deux affirmations une erreur manifeste.

Il est certain, en effet, que, même en considérant comme des émeutes les quelques démonstrations populaires incapables de changer en quoi que ce soit l'ordre des choses officiel ou gouvernemental, comme on peut en trouver dans plus d'un pays d'Europe, on ne pourrait jamais atteindre le chiffre imaginaire avec lequel, s'il y avait à rabaisser le crédit de quelqu'un, il rabaisse la population panamienne qu'il montre si turbulente et encline aux révolutions.

Quant à l'intervention militaire américaine comme moyen de sauvegarder la souveraineté de la Colombie dans l'isthme, elle ne s'est jamais produite que deux fois depuis la mise en vigueur du traité de 1846. La première occasion eut lieu en 1885, et ce fut précisément le général Reyés qui, arrivant par la voie du Pacifique à Panama, sollicita le départ des troupes des Etats-Unis qui se trouvaient dans l'isthme — dé-

part que l'amiral américain parut d'ailleurs assez peu disposé à effectuer.

En 1902, maintenant, le plus grand obstacle que l'effort des troupes colombiennes trouva, fut l'hostilité des autorités américaines qui favorisaient la révolte et, au nom de la liberté et du soin du transit interocéanique, s'ingéniaient à élever des obstacles aux mouvements de nos soldats et facilitaient, par tous les moyens, ceux des révolutionnaires.

D'après les dernières dépêches des Etats-Unis, on aura dans peu de jours réuni devant l'isthme quinze navires de guerre américains. Eh bien, la république de Colombie peut soumettre à la justice du peuple américain la question suivante :

Que le gouvernement de Washington ordonne que ces navires, sans quitter le poste qu'ils occupent, limitent leur action à assurer la liberté du transit interocéanique, et nous sommes certains que la Colombie leur montrera avant un mois qu'elle a pu imposer le prestige de ses lois dans l'isthme, sans le secours ou l'influence d'aucun étranger.

Elle se chargerait de prouver que seule l'intervention directe des Etats-Unis a permis de créer et de soutenir ce que l'on appelle « la République de Panama ».

Paris, le 18 décembre 1903.

Monsieur le Directeur,

Pour justifier la conduite du gouvernement des Etats-Unis dans la question du Panama, l'ancien sous-secrétaire d'Etat, M. Loomis, a affirmé, d'après les dernières dépêches de New-York, que la Colombie se proposait de remettre indéfiniment l'acceptation du traité Herran-Hay, afin d'arriver jusqu'au jour où, la concession octroyée à la Compagnie française devenue caduque, elle pourrait vendre aux Etats-Unis les droits et les propriétés de celle-ci.

On a très mal renseigné M. Loomis ; car, malgré ceux qui, dans les Chambres Législatives de Colombie, considéraient

comme inacceptable la prolongation du délai qui expirait en 1904, on estima qu'on devrait la considérer comme valide, et c'est si vrai, que le Congrès se trouvant pendant cinq mois réuni pour étudier cette question, de tout premier ordre par rapport à l'épineuse question du canal, il n'y eut pas une proposition de loi qui aurait pu concerner l'invalidation de l'acte de prorogation.

Maintenant, il paraîtrait d'après le *Matin*, que M. Loomis ajoute, en parlant des Républiques de l'Amérique-Latine, qu'elles devront « profiter de la rude leçon donnée à la Colombie ». Elle est, certes, rude, la leçon, et nul ne sera surpris de ce que pense le gouvernement qui est l'auteur de telles insultes ; mais, ce qui est incroyable, c'est que ces insultes tombent des lèvres d'un sous-secrétaire d'Etat transformé en système ou en doctrine.

Les intérêts français dans le canal n'ont jamais souffert peu ou prou, en ce qui dépendait de la Colombie. Quand la prorogation dont nous avons parlé fut octroyée à la Compagnie nouvelle, elle était loin de l'esprit du gouvernement qui signa cette concession, l'idée que les nombreux millions engagés dans une œuvre qui sera l'orgueil du génie français, viendraient un jour à être l'objet d'un cadeau offert à l'impérialisme des Etats-Unis et à compléter la plus triste défaite d'une race que l'on va chassant lentement, mais à coup sûr, du nouveau monde.

Les donner pour deux cents millions, ce n'est pas la meilleure façon de sauvegarder les intérêts français, à qui un effort de plus aurait pu faire rendre tout ce qu'on en espérait ou peu s'en faut.

Paris, le 22 décembre 1903.

Monsieur le directeur,

Pour ajouter à l'opinion qui va se formant sur la conduite du gouvernement des Etats-Unis dans l'isthme de Panama, il convient de savoir que, le 2 novembre, veille de la proclama-

tion de l'indépendance de cette partie du territoire de la Colombie, le secrétaire de la guerre à Washington donna l'ordre à l'amiral américain Glass d'occuper avec de l'artillerie le mont Ancon qui domine la ville de Panama.

Quand, le 3, le général colombien J.-B. Tobar arriva à Panama et voulut donner des ordres à ses troupes pour disperser les groupes révolutionnaires qui parcouraient la ville avec des cris séditieux, un de ses propres officiers le fit entourer d'une double rangée de baïonnettes et incarcérer.

M. Amador, candidat à la présidence de cette prétendue République, vint le voir dans sa prison et lui affirma que « les événements de la veille à Panama étaient le résultat d'un plan mûrement conçu, longuement discuté entre Panama et Washington et exécuté avec la garantie et la protection du gouvernement des Etats-Unis, avec lequel il achevait personnellement de s'entendre et dont il avait reçu deux millions et demi de dollars pour couvrir les premiers frais de la nouvelle République. Il était ridicule de penser que les Panamiens auraient défié, sans être sûrs de l'impunité, le reste de la République et, par conséquent, toute résistance était inutile. » Le même monsieur ajouta, d'après le général Tobar, « qu'il savait que des navires américains étaient à Colon pour protéger le mouvement révolutionnaire ».

Je ne discuterai pas sur le droit que peut avoir une partie du territoire national de se séparer du gouvernement dont elle dépend ; mais je ferai observer que l'emploi de la corruption et de l'argent à l'égard d'agents d'un gouvernement étranger, comme moyens pour obtenir l'indépendance d'un pays, est un acte qui s'accorde assez peu avec les raisons que M. Roosevelt exposa au Congrès des Etats-Unis dans son dernier message.

Je dis mieux : la plus complète dissemblance apparaît entre la thèse juridique sur laquelle on peut appuyer l'indépendance de l'isthme et les moyens employés par le gouvernement des Etats-Unis pour y arriver.

CARLOS CALDERON.

Panama

(du *Soleil*)

Le point de vue international

Unir le Pacifique à l'Atlantique, en creusant un canal à travers l'Amérique centrale, fut de tout temps le *desideratum* des maîtres du Nouveau-Monde.

Christophe Colomb y songeait déjà : mais ce fut seulement de nos jours que l'idée sortit du domaine du rêve pour commencer à entrer dans celui de la réalité. L'Europe et l'Amérique prévoyaient toutefois que la chose aurait lieu un jour ou l'autre ; et longtemps avant que le premier coup de pioche fût donné, elles se disputaient par avance la souveraineté du futur canal.

Ce fut pour elle qu'Anglais et Espagnols guerroyèrent dans l'Amérique centrale pendant tout le dix-huitième siècle. L'indépendance des Etats-Unis, et la guerre qui en fut la suite, distrayèrent les Anglais de leurs visées sur cette partie du monde et mirent fin aux raids de leurs hardis flibustiers. L'Amérique centrale resta aux Espagnols. Mais bientôt ceux-ci la perdirent à leur tour, avec la plupart de leurs colonies américaines, et le *Centro-America* devenait indépendant.

A partir de ce moment deux théories se trouvèrent en présence : les uns invoquaient la doctrine de Monroë pour affirmer que le futur canal devait appartenir exclusivement à l'Amérique et se fermer à l'Europe. Les autres déclaraient que le percement d'un des isthmes qui séparent les deux océans étant d'un intérêt mondial, la nouvelle voie à créer devait être internationale et neutre.

Bolivar défendit la première de ces théories. Il convia

l'Amérique tout entière à accomplir l'œuvre projetée avec ses seules ressources et à son seul profit. — C'était une utopie.

Les Etats-Unis reprirent son projet avec la variante qu'ils avaient su donner à l'adage de l'Amérique aux Américains, et ils estimèrent que le canal ne saurait être plus américain qu'en leur appartenant en propre. De là leurs tentatives de s'implanter au Yucatan, leurs négociations et leurs traités avec la Nouvelle-Grenade, la Colombie et le Nicaragua.

Ils trouvèrent sur leur chemin l'Angleterre, qui, elle aussi, négociait, s'implantait sur la côte de Mosquitos et se fortifiait au Honduras.

Bientôt Anglais et Yankees comprirent qu'ils ne parviendraient pas à s'assurer la possession ou le contrôle exclusif de la future voie à créer, à moins de se les disputer les armes à la main. Une transaction eut lieu. Elle fut négociée par MM. Clayton et Bulwer et aboutit à la Convention du 9 avril 1850. Puisque le canal ne pourrait être ni aux Anglais, ni aux Américains du Nord, il ne serait à personne, ou plutôt il serait à tout le monde : il deviendrait international et neutre.

Je passe sous silence les diverses tentatives de constitution de Compagnies internationales qui précédèrent celle de M. de Lesseps. Je ne raconterai pas davantage la triste histoire de cette dernière. Je me bornerai à constater qu'elle sombra encore plus dans les tripotages financiers et parlementaires qu'elle n'échoua devant les difficultés matérielles d'exécution.

Les États-Unis en profitèrent pour revenir à leur dessein primitif de s'approprier le canal.

Ils avaient grandi depuis 1850, les États-Unis ! Ils étaient devenus une puissance financière formidable. Ils se croyaient une des puissances maritimes et militaires les plus redoutables de l'univers. Et ce qu'ils n'avaient pu, ou osé faire il y a un demi-siècle, ils décidèrent de l'entreprendre et de l'oser.

En 1850, les États-Unis n'étaient pas assez riches pour exécuter, avec leurs seules ressources, les travaux nécessaires;

ils ne se sentaient ni assez forts, ni assez hardis, pour disputer à l'Europe l'œuvre accomplie. Maintenant ils avaient assez de ressources, soit pour acheter à la nouvelle Compagnie de Panama les droits de l'ancienne, soit pour construire un canal nouveau par le Nicaragua. Une fois construit, ou acheté, ils sauraient le défendre, dussent-ils pour cela entrer en lutte avec le monde entier.

Une chose pourtant les gênait : c'était le traité Clayton-Bulwer. — Qu'à cela ne tienne ! On le déclarerait caduc !

La Grande-Bretagne eut la faiblesse de substituer à la Convention de 1850 le traité Hay-Pauncefote de 1900. Ce dernier permettait aux États-Unis de construire et de posséder seuls le futur canal, sous l'unique et dérisoire restriction qu'ils en respecteraient la neutralité. — Le gouvernement français, pour sauver quelques gros sous à l'épargne nationale, poussa lui-même la nouvelle Compagnie à vendre ses droits aux Américains. — L'Europe parut se désintéresser de la question.

L'Amérique allait donc en arriver à ses fins ; mais voici que tout à coup la Colombie, la pauvre petite Colombie, se mêle d'être indocile et de faire la difficile. — Elle allait voir ce qu'il lui en coûterait !

Quelques financiers de New-York fomentèrent une révolution à Panama. La province se sépara de la Colombie, se déclara indépendante, et se constitua en république autonome. Ce fut le premier acte du scénario imaginé à la Maison-Blanche, et grâce auquel les États-Unis allaient tendre vers la souveraineté sur le pays — où ils s'apprêtent à achever l'œuvre de M. de Lesseps.

La reconnaissance de la République de Panama devait être le second acte de l'étonnante et ingénieuse féerie.

Le troisième sera l'intervention armée pour la défense de l'autonomie du Nouvel Etat.

Le dernier s'achèvera sur l'apothéose de l'annexion du pays, soi-disant demandée par ce pays lui-même.

L'Europe laissera faire probablement, médusée qu'elle est

par le souvenir des échecs qu'elle a essuyés chaque fois qu'elle a voulu intervenir dans le Nouveau-Monde. Elle y perdra ses dernières colonies d'Amérique.

Déjà le professeur F.-W. Shepardson l'annonce dans son cours d'histoire de l'Université de Chicago. « L'Amérique du Nord tout entière et les États-Unis, disait-il il y a quelques jours, seront, vers 1940, unis sous un même drapeau... Étant données nos relations avec le nouvel État de Panama, et lorsque se sera réalisé le canal projeté, l'annexion de ce pays aux États-Unis sera une conséquence naturelle des choses. Cela nous permettra également l'acquisition d'un territoire plus étendu dans les Antilles et aussi dans l'Amérique centrale, et c'est à ce moment-là que le Mexique sera annexé. Je prédis que vers 1910 Panama fera partie intégrante des États-Unis, et que vers 1940 le Mexique et le Canada nous appartiendront *par les mêmes procédés.* »

L'Europe pourrait pourtant s'opposer à la réalisation de cette terrible prophétie. Si dans ses précédentes entreprises d'intervention dans le Nouveau-Monde, elle a plus ou moins piteusement échoué, c'est qu'ayant contre elle le sentiment de l'Amérique tout entière, elle n'a pu trouver dans le Nouveau-Continent aucun appui. Il en serait peut-être autrement aujourd'hui, et le sentiment général de révolte de toute l'Amérique latine, que j'ai signalé dans mon premier article, pourrait lui valoir peut-être plus d'un utile et puissant auxiliaire.

La lutte de l'élément latin contre l'élément anglo-saxon éclatera fatalement dans le Nouveau-Monde. Si l'Europe savait en profiter, elle pourrait s'en servir pour arrêter le développement inquiétant de la puissance des États-Unis. Mais si elle ne parvient ni à diriger le mouvement, ni à s'en servir, elle perdra d'ici peu ses dernières colonies américaines, et l'Amérique sera bien ce jour-là tout entière aux Américains. Reste à savoir si ce sera exclusivement aux Américains du Nord.

BARRAL-MONTFERRAT.

Le « coup » de Panama

(de la *République Française*)

Le traité bâclé, dans la quinzaine de la révolution de Panama, pour la rétrocession du canal aux Etats-Unis, n'attend plus que la sanction du Sénat américain. On ne doute pas de cette approbation. Le Sénat est en majorité favorable à M. Roosevelt. Il paraît aussi que, dans son ensemble, l'opinion publique, aux Etats-Unis, approuve sa conduite dans l'affaire de Panama. La population des Etats-Unis est trop positive, trop accoutumée à l'âpreté et à la brutalité d'une lutte pour l'existence telle qu'on n'en voit nulle part ailleurs, pour se scandaliser facilement de ce qu'il y a de scabreux en cette affaire. Beaucoup même de Yankees sont flattés de la dextérité avec laquelle a été renversé l'obstacle mis à un projet américain, et enchantés de la leçon donnée à l'une de ces républiques « nègres » pour lesquelles ils n'ont pas une très grande considération.

Cependant, l'approbation n'est pas unanime. Il y a, dans le Sénat, des adversaires du canal de Panama et des ennemis politiques de M. Roosevelt. Les « Nicaraguais » ont fait, au projet de Panama, une résistance désespérée à laquelle l'intérêt des Compagnies de chemins de fer transcontinentaux — on ne fait pas mystère de ces choses-là en Amérique — n'était pas étranger, et l'on sait quelle peine M. Roosevelt eut à obtenir un vote favorable. Malgré cette défaite et le coup de massue

de la révolution de Panama, les Nicaraguais n'ont pas désarmé et s'uniront à la minorité démocrate du Sénat. Celle-ci a déjà entamé les hostilités en faisant ajourner la nomination d'un ministre plénipotentiaire à Panama, que le gouvernement prétendait enlever, avant même la ratification de la reconnaissance de la nouvelle république. Il paraît qu'on veut aller jusqu'au bout et demander, au besoin, la mise en accusation du président pour violation du *bill Spooner,* — qui l'obligeait à traiter avec Nicaragua, au cas où il n'obtiendrait pas « un traité satisfaisant » avec la Colombie. On dit aussi que les opposants se font forts de démontrer que le gouvernement américain a été, sinon l'instigateur, du moins le principal instrument de la révolution du 3 novembre.

*
* *

Le président n'a sans doute rien à craindre des menaces de l'opposition, mais celle-ci n'en pourra pas moins mettre dans l'embarras son gouvernement, si elle veut s'en donner la peine. Les renseignements commencent à arriver, en effet, malgré l'espèce de censure exercée, paraît-il, par les autorités américaines, et l'on connaît aujourd'hui la genèse de l'affaire. On y voit un mélange de mœurs financières yankees et de politique sud-américaine vraiment piquant.

Dès mars 1903 commencent les mystérieux colloques du docteur Amador, aujourd'hui président de la Junte, avec ses complices. Ceux-ci sont au nombre d'une douzaine : quatre ou cinq indigènes, dont un ancien agent électoral de M. Roosevelt, naturalisé général panaménien, et l'état-major américain du *Panama Rail Road* et de la Société d'éclairage électrique. C'est du reste, dans les bureaux de cette Société que se tiennent les conciliabules de cette conspiration « nationale ».

Cependant, le 18 août, le Sénat de Bogota a définitivement rejeté le traité Hay-Herran. Le docteur Amador se rend à Washington où, à défaut de M. Hay, absent, il combine le

plan définitif de la séparation avec le représentant de la Compagnie française de Panama, lequel le renseignera par la suite sur les intentions du gouvernement américain.

Le 3 septembre, on voit M. Hay, qui dit ne vouloir se mêler de rien et déconseille du moins tout mouvement trop précipité. Dans le courant du mois, un peu d'agitation se produit dans l'isthme, juste assez pour donner aux navires américains l'occasion de se rapprocher.

La révolution éclate le 3 novembre. La veille, l'amiral Glass avait reçu, du département de la guerre à Washington, l'ordre d'occuper une hauteur qui commande Panama. Le 3, enfin, débarque à Colon, avec un corps de 500 hommes, le général Tobar, que le gouvernement colombien, ayant eu vent du complot, avait expédié en hâte. La scène alors devient burlesque : la Compagnie du *Rail Road* refusant de transporter les troupes à Panama, le général s'y rend seul. Les officiers de la garnison, *convertis* d'avance à la bonne cause, lui offrent le vin d'honneur... et un cachot. M. Amador va expliquer au général, dans sa prison, que tout cela est concerté avec les Etats-Unis, dont la protection est assurée au cas où il y aurait lutte ainsi que deux millions et demi de dollars — un acompte, sans doute, sur les cinquante millions de francs promis par le traité — pour couvrir les premiers frais....

La révolution est ainsi terminée sans effusion de sang. Les dollars seuls ont été répandus. Trois jours après, Washington reconnaissait le nouvel Etat, attendu « qu'un gouvernement capable de maintenir l'ordre avait été établi et fonctionnait sans opposition », affirmation d'autant plus exacte que la flotte américaine avait reçu l'ordre de s'opposer à tout débarquement de troupes colombiennes dans l'isthme.

*
* *

Si c'est au point de vue du droit que l'opposition démocrate veut examiner l'affaire, le débat ne sera pas moins intéres-

sant. S'appuyer, pour justifier l'intervention américaine, sur le traité de 1846, est assez délicat : car, si ce traité donne, en effet, aux Etats-Unis, le droit de maintenir l'ordre dans l'isthme, il oblige, d'autre part, l'Union à y garantir la souveraineté colombienne. Dénier à la Colombie le droit de réprimer la sécession d'une province est difficile aux fils des vainqueurs des Etats confédérés. Le gouvernement, à court d'arguments juridiques, a bien fait soutenir, ces jours derniers, par un sous-secrétaire d'Etat, M. Loomis, une thèse spécieuse : selon cet orateur, la Colombie voulait frapper de caducité la concession française du canal, de façon à pouvoir ensuite traiter directement avec les Etats-Unis et bénéficier des 200 millions acquis à la Compagnie. M. Loomis montrait les conséquences de cette manière d'escroquerie : ce n'était rien de moins qu'une expédition militaire française à Panama, la violation de la fameuse doctrine de Monroë, et peut-être la guerre avec les Etats-Unis. La révolution de Panama avait évité tous ces malheurs, et c'était un bienfait pour l'humanité.

Ce petit roman prête à la critique. La France n'est peut-être pas le foudre de guerre que dépeint avec effarement M. Loomis. D'autre part, un ancien ministre des finances de Colombie, M. Calderon, affirme, dans une lettre qui vient d'être publiée, qu'on travestit le rôle du Sénat colombien; qu'il n'a repoussé le traité Hay-Herran qu'en raison des dispositions contraires à la souveraineté nationale qu'il contenait, et qu'aucune proposition n'avait été faite pour infirmer le décret présidentiel prorogeant la concession française jusqu'en 1910.

*
* *

Il semble donc bien qu'un seul argument reste pour défendre la politique de M. Roosevelt : l'argument impérialiste. Le président s'en est servi dans son récent messag « La Colombie, a-t-il dit, en persistant à repousser toutes s propositions

qu'on lui avait faites, nous a forcés, pour sauvegarder notre honneur, les intérêts et le bien-être, non seulement de notre peuple, mais aussi du peuple de l'isthme de Panama et de tous les peuples civilisés, de prendre des mesures décisives pour mettre fin à un état de choses devenu intolérable. »

On peut aller loin avec un semblable raisonnement. Sans sévérité excessive, il n'est pas digne de la grande nation qui a, la première, proclamé le droit des peuples de se gouverner eux-mêmes, et, depuis, fait faire tant de progrès au droit international ; il l'est encore moins de celui qui a paru vouloir se faire le professeur de morale de ce peuple.

MAURICE ORDINAIRE.

Panama

Les deux morales

Les lois et coutumes de tous les pays civilisés sont d'accord pour réprouver, comme actes immoraux, sujets à des peines plus ou moins sévères, le vol, l'escroquerie, le rapt et autres abus de la force ou de la tromperie. L'intérêt de la propre conservation de la famille et de la propriété a inspiré cette doctrine que l'on considère aujourd'hui comme élémentaire dans l'ordre intérieur des nations.

Aussi, quand les « Apaches » saccagent une propriété, les tribunaux les condamnent à la prison, et restituent les objets volés à leurs maîtres. Ce même sentiment est celui qui a récemment alarmé la société à propos de la grande escroquerie des Humbert et les tribunaux français ont rendu leur verdict en condamnant les auteurs de ce délit et en réparant, dans la mesure du possible, le dommage éprouvé par les victimes. Dans les cas de rapt, l'opinion est unanime pour condamner cet odieux attentat et l'action des tribunaux a été jusqu'à arracher les victimes de leurs retraites, sans égards pour la violation du domicile privé et même du domicile sacré.

Lorsque nous voyons un enfant se défendre des lâches attaques d'un homme fort, nous nous mettons tous de son côté pour empêcher cet abus répugnant de la force. Pourquoi ces mêmes délits communs dans l'ordre intérieur de chaque nation doivent-ils être jugés avec une autre morale, quand ils se passent dans le domaine des relations internationales,

puisque l'intérêt de la propre conservation de chaque nation est le même?

Le spectacle qu'offre aujourd'hui la Colombie, nation faible, en défendant sa propriété territoriale contre une nation puissante et en se préparant à une guerre inégale pour résister à cet abus inqualifiable de la ruse et de la force, émeut les sentiments humanitaires de tout le monde en sa faveur; et cependant aucune autre nation n'ose élever la voix, aucune parole généreuse ne se fait entendre pour empêcher une lutte aussi disproportionnée.

Quoi! Il y a donc, par hasard, deux morales, l'une pour le faible et l'autre pour le fort?

Ce même acte de piraterie du gouvernement des Etats-Unis au détriment de la Colombie se reproduira demain, s'il reste impuni, avec Curaçao, la Jamaïque, la Guadeloupe, Saint-Thomas ou autres territoires convoités par cette nation, quand elle aura complété le développement de sa marine de guerre.

Hier, en arrachant à l'Espagne l'île de Cuba et en la revêtant *provisoirement* du manteau de *l'autonomie*, en attendant le moment de déclarer son annexion au colosse américain; et aujourd'hui, en employant ce « truc » ingénieux pour dépouiller la Colombie de l'isthme de Panama, ce conquérant audacieux a épouvanté le monde entier par ses exploits héroïques! Où et quand s'arrêtera-t-il dans cette voie? C'est cela qui, dans l'intérêt de conservation de toutes les nations, doit être discuté, afin de se concerter entr'elles sur les moyens de s'opposer à l'attentat qui préoccupe aujourd'hui tout le monde, afin de prévenir les conflits qui peuvent survenir, par suite de l'impunité de ce qui se passe à Panama.

La politique de la peur peut être un expédient pour éviter les collisions du moment; mais on doit penser à ses conséquences, et un esprit prévoyant conseille plutôt de ne pas autoriser le précédent funeste et dissolvant qu'on est en train d'essayer, par le démembrement de la Colombie.

Rodulfo Samper.

Lettres au « N. Y. Herald »

Hôtel Cecil, Londres, 20 décembre 1903.

Monsieur le Directeur,

Quoique prononcé en des mots sonores et plein de ce dédain dont Shakespeare a gratifié les hommes riches, le discours de M. Loomis devant un club de New-York (tel qu'il a été télégraphié au *Times*) peut être désagréable à d'autres oreilles aussi bien qu'à celles des Colombiens.

Après avoir accepté pour son gouvernement toutes les responsabilités dans les événements de Panama, il ajoute : « Ils n'ont besoin d'aucune excuse ». Mais il la fournit cependant lui-même en disant que le mouvement était en réalité dirigé contre une intervention possible de la France, soutenue par l'Angleterre et la Hollande.

La France, ajoute M. Loomis, avait des intérêts considérables dans l'isthme. La Colombie voulait l'en dépouiller, le gouvernement des Etats-Unis a pensé qu'il valait mieux acheter ces intérêts que de laisser la France défendre ce qui lui appartenait.

La propriété fut achetée ; naturellement le prix fut fixé par l'acquéreur, sans tenir aucun compte des droits moraux, et les droits matériels furent estimés à peu près le cinquième de leur valeur. L'Angleterre et la Hollande n'avaient pas d'objet tangible à vendre, donc on ne leur donne rien, quant à présent, et la mention de leur nom ne peut être considérée que comme un avertissement opportun aux traités de Panama qu'il y aura quelque chose à déduire de leur salaire.

Les nations européennes sont informées que les réclamations contre les Républiques sud-américaines doivent passer par le « bureau de recouvrements de Washington » et qu'une partie de leur dû peut encore leur être payé ; mais, comme

de juste, à la condition qu'il reste quelque chose après avoir payé les frais de recouvrements; et les Républiques sud-américaines sont notifiées qu'il y a une limite à leurs droits souverains, limite que l'on trouvera chaque fois que leurs intérêts seront contraires à ceux des Etats-Unis.

Je suis sûr que cette assertion produira une impression plus poignante et plus durable sur toutes les républiques du Sud (comme M. Loomis appelle les Républiques latines), que toutes les demandes de secours qui peuvent leur être adressées de Bogota. Je crois en outre que les puissances européennes s'apercevront que leurs propres droits souverains ont été restreints si on ne leur permet pas de traiter par elles-mêmes avec des nations dont elles ont reconnu l'indépendance.

M. Loomis, pour impressionner son auditoire, a fait une assertion contraire aux faits, en disant que la concession accordée par la Colombie à la Compagnie française du canal de Panama devait échoir dans un an, et a fondé sur cette fausse assertion l'accusation que le Sénat colombien, en ne prenant pas en considération un traité avec les Etats-Unis, voulait dépouiller de ses droits la Compagnie du canal.

On sait bien, mais il peut être utile de le répéter ici, que le Sénat colombien ne prit pas en considération le traité parce que la Constitution du pays défend au gouvernement en Colombie, comme dans la plupart des nations, de céder aucune partie du territoire à un Etat étranger.

Il y a un an, à peine, que le gouvernement du royaume de Danemark passa un traité avec celui des Etats-Unis pour aliéner, moyennant une certaine somme d'argent, diverses îles situées dans la mer Caribe.

Le traité fut rejeté par le corps législatif, auquel incombe ce devoir en Danemark, et jusqu'à présent je n'ai pas entendu dire que ce rejet ait été considéré autrement que comme l'exercice d'un droit équitable.

Le droit international devient un labyrinthe inextricable :

ce qui est bien à Copenhague devient mauvais à Bogota, et jamais l'axiome de « la force fait le droit » n'a été plus évident.

Dans un article écrit par M. Sidney Webster, dans le *New-York Herald*, publié à New-York le 3 décembre, dans le but de prouver que le traité de 1846 entre la Nouvelle Grenade et les Etats-Unis visait les ennemis étrangers, il fait remarquer que ni les flibustiers américains, ni les séparatistes de Panama n'y étaient mentionnés. La raison pour laquelle ces deux sortes de gens sont accouplés dans l'esprit de M. Webster n'y est pas consignée.

Il semble que tout le monde conviendra avec M. Sidney Webster que le traité fut contracté surtout pour empêcher les puissances européennes de s'emparer de l'isthme ; mais je ne crois pas que beaucoup de personnes le suivront dans sa déduction que, puisque ni l'Angleterre, ni la France ne se sont annexé Panama, les Etats-Unis ne sont pas obligés de remplir les stipulations du traité.

La Colombie ne demande pas aux Etats-Unis de se battre contre les insurgés ; les soldats colombiens sont capables de le faire.

Pendant l'insurrection de Cuba le président Cleveland notifia à l'Espagne qu'on lui accorderait grandement du temps pour réduire l'insurrection, et ce n'est qu'après ce temps écoulé et qu'après divers incidents, que les Etats-Unis prirent l'affaire en mains. Ce précédent devait être suivi dans le cas présent. Puisqu'on laisse de côté la maxime chrétienne « Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même », il vaut peut-être mieux pour le monde en général d'accepter la règle bismarckienne du *Do ut des* que d'adopter la politique du « prends comme tu pourras » qui devient à la mode avec le xxe siècle.

Les Etats-Unis, une nation qui a atteint le sommet de la puissance et de la civilisation par d'autres moyens, devrait être la dernière à l'adopter.

29 novembre 1903.

Monsieur le Directeur,

Plusieurs journaux français publient aujourd'hui, sous le titre de « Bluff Colombien », l'opinion réfléchie d'un notable Colombien qui croit que son pays luttera jusqu'au bout pour reconquérir ses droits souverains sur l'Isthme de Panama. Le jeu de Poker semble être à la mode en ce moment parmi les journalistes français et américains, il est donc permis à un spectateur de jeter un regard sur les cartes avec lesquelles la Colombie est supposée bluffer.

D'abord, la Colombie, avec une superficie égale à deux fois celle de la France, a une population de 4 millions d'habitants parfaitement entraînés pour la guerre, car les révolutions étant très fréquentes dans ce pays, tout adulte sait se servir efficacement d'un fusil. Pendant la dernière guerre civile, qui a duré trois ans, l'armée du Gouvernement n'a jamais été inférieure à 60.000 hommes et celle des rebelles à 30.000.

2° Les côtes de la Colombie sur l'Atlantique et le Pacifique ont un développement de millions de kilomètres, elles peuvent se comparer à celles de l'Espagne et du Portugal réunis. Il faudrait donc une escadre énorme et un effort infatigable pour en faire le blocus.

3° Dans ce pays les besoins pécuniaires pour les dépenses de guerre ont été réduits au minimum ; ainsi pendant la dernière révolution dont la durée a été de 3 ans, et pendant laquelle on a livré des batailles plus nombreuses et plus importantes que celles livrées pendant la guerre du Transwaal, le montant des dépenses n'a pas dépassé $ 6.000.000 y inclus les dépenses pour les navires dont on n'aurait pas besoin

dans le présent cas. Le soldat colombien n'a besoin que d'un fusil et de cartouches ; la nourriture, il la trouve abondante et à bon marché sur toute l'étendue du territoire ; il est frugal et sobre, et quant à l'habillement, grâce au climat, il est très peu coûteux.

4° La Colombie occupe le cinquième rang parmi les pays producteurs d'or, et ses mines produiront l'or suffisant pour acheter à l'étranger les armes et les munitions nécessaires pour faire durer la guerre pendant un temps indéfini.

Enfin, même dans le cas où un blocus sérieux pût être effectué sur toutes les côtes, la Colombie aurait toujours plusieurs sorties sur les territoires limitrophes pour continuer avec facilité son commerce réduit.

Pour un spectateur impartial ces cartes paraissent assez bonnes pour parier quelque chose dessus, surtout si l'on réfléchit que celui qui les tient a pour lui le droit et la justice.

D'après le dessin satyrique publié par un journal hebdomadaire américain très répandu, la guerre du Transvaal a coûté à l'Angleterre la somme de $ 825.000.000.

Peut-être est-il encore temps pour les Américains de réfléchir si cela vaut la peine de dépenser une pareille somme pour brutaliser une petite nation sœur qu'ils devraient plutôt protéger.

9 décembre 1903.

Monsieur le Directeur,

D'après les nouvelles que vous avez publiées, je vois que le général Reyes a commencé à remplir sérieusement sa mission diplomatique et que dans quelques semaines, dans quelques jours peut-être, il doit retourner dans son pays, rapportant le résultat de ses efforts. Quel que soit ce résultat, le général peut être sûr que le cœur de tous les Colombiens patriotes bat maintenant à l'unisson du sien. Le patriotisme est une vertu à laquelle les citoyens d'un peuple malheureux ont autant de droit que ceux des nations riches et prospères ; et malgré les insinuations d'un journal du matin, le titre de patriote est un titre dont on peut toujours être fier.

La mission du général Reyes, laquelle on assure n'a aucune chance de réussite, rappelle celle de M. Thiers auprès des Cours d'Europe, en quête d'aide pour le faible contre le fort, et les pénibles voyages de Jules Favre au Château de Ferrières pour essayer de réduire une perte inévitable. Le général Reyes peut bien emprunter les éloquents appels que ces patriotes firent alors pour défendre la cause du droit ; mais, ayant une cause aussi juste à défendre et autant d'ardeur et de sentiments patriotiques que ces grands hommes d'Etat, c'est la seule aide qu'il ait besoin de leur demander. C'est peut-être le moment opportun de rappeler (car on a tellement parlé de l'impossibilité qu'il y a à mobiliser des troupes à travers certaines parties de la Colombie) que, laissant de côté les marches extraordinaires des troupes du Gouvernement et celles des troupes libérales pendant la dernière révolution, le général Reyes lui-même conduisit en 1895, à travers des sen-

tiers inconnus des géographes et qui ne sont indiqués sur aucune carte, mais assez larges cependant pour que le soldat colombien passe avec son sac et son fusil, une armée, laquelle après avoir traversé les forêts marécageuses qui séparent le département de Bolivar de celui de Santander, arriva sur le champ d'Enciso et obtint une victoire décisive.

De la même façon le général Manuel Briceño, un homme des plus entreprenants et d'une grande bravoure, traversa en 1885 avec une armée de 3.000 hommes les montagnes et les forêts d'Ayapel et arriva à Magangué en temps voulu pour que son armée fît son devoir avec succès et pour y trouver lui-même une mort glorieuse en défendant ses opinions.

Maintenant que plusieurs nations européennes semblent, par leur reconnaissance de la république séparatiste de Panama, avoir refusé de considérer la question de droit et de justice et qu'elles ont, pour nous servir des paroles de M. Sorel, « abandonné à d'autres les champs magnifiques qui allaient s'ouvrir », nous n'avons plus qu'à attendre les événements qui vont se passer aux Etats-Unis et en Colombie. Car les reconnaissances de ce genre ne sont pas toujours efficaces, comme l'ont démontré celle de l'empire du Mexique et celle de la Confédération des Etats du Sud.

C'est donc pour le moment à ces grands Corps constitutionnels, le Sénat et la Cour suprême de justice des États-Unis, de donner leur décision sur les trois points suivants :

1° Les États-Unis peuvent-ils, oui ou non, négocier des traités politiques et faire des arrangements commerciaux avec la partie rebelle d'une nation amie? — Les paroles suivantes du président Jackson les aideront certainement dans leur décision. « Il n'est pas possible, dit le président Jackson « dans un solennel message au Congrès, il n'est pas pos- « sible de reconnaître aux habitants d'un Etat le droit de « renier à son gré et sans le consentement des autres Etats « leurs obligations les plus sacrées, mettant en péril par là « la liberté et le bonheur de millions d'hommes. Dire qu'un

« Etat peut, de par sa seule volonté, se séparer de l'Union, « c'est dire que les États-Unis n'existent pas. »

2° Le Sénat aura à examiner le sens exact du traité de 1846 et l'interprétation de celui-ci par les Présidents antérieurs et leurs Secrétaires d'Etat.

3° La Cour suprême de justice aura à décider si, oui ou non, la Compagnie du Canal de Panama, qui obtint de la Colombie le seul droit qu'elle a à vendre, peut le vendre contrairement aux stipulations expresses du traité duquel la Compagnie tire ce droit, contre la volonté et contrairement aux intérêts du pays qui lui a donné cette concession.

La Cour suprême de justice de Washington est le corps le plus respectable de ceux créés par l'immortelle Constitution des États-Unis. Ses membres ne sont pas influencés par les biais politiques, et bien moins encore par le souffle orageux des spéculations de Bourse qui ont des rapports si importants avec cette question.

Je suis sûr qu'ils rendront un verdict juste et impartial.

Veuillez agréer, etc.

JULIO ZAPATA.